

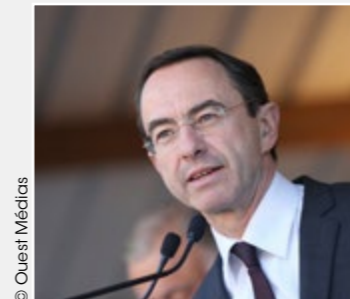


RAPPORT ANNUEL

2016

CONSEIL RÉGIONAL
DES PAYS DE LA LOIRE

2016, UNE ANNÉE UTILE



© Ouest Médias

Depuis plus d'un an désormais, le nouveau Conseil régional met en œuvre les engagements que nous avons pris devant les Ligériens.

Du Plan de relance de l'apprentissage à notre nouvelle stratégie économique en passant par le Pacte régional pour la ruralité, la refonte de notre offre de formation professionnelle ou l'adoption d'une Feuille de route pour la transition énergétique, tous les leviers dont dispose la Région sont aujourd'hui activés pour relever les défis auxquels les Pays de la Loire sont confrontés.

Une mobilisation qui produit déjà ses premiers résultats : retour à la hausse du nombre d'apprentis, déblocage de nombreuses aides agricoles, diminution des dépenses de fonctionnement, renégociation du contrat de plan État-Région...

Cette efficacité est d'abord le fruit de l'engagement et du professionnalisme des agents de notre collectivité. Au nom de notre assemblée régionale, je souhaite les remercier, tout comme je salue l'implication de tous les conseillers régionaux, de la majorité comme des oppositions.

Ensemble, avec toutes les forces vives des Pays de la Loire, continuons à servir avec passion notre région.

Bruno RETAILLEAU
Président du Conseil régional
des Pays de la Loire

SOMMAIRE

Les Pays de la Loire en bref	p. 4
Le Conseil régional des Pays de la Loire	p. 6
Retour sur 2016 en images	p. 8
■ Formation et emploi	p. 10
■ Territoires, ruralité et politiques européennes	p. 16
■ Transport, infrastructures, énergie, patrimoine et environnement	p. 22
■ Entreprise, innovation et international	p. 28
■ Culture, sport, associations	p. 34
■ Ressources	p. 37

Les Pays de la Loire en bref

CARTE D'IDENTITÉ

UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ

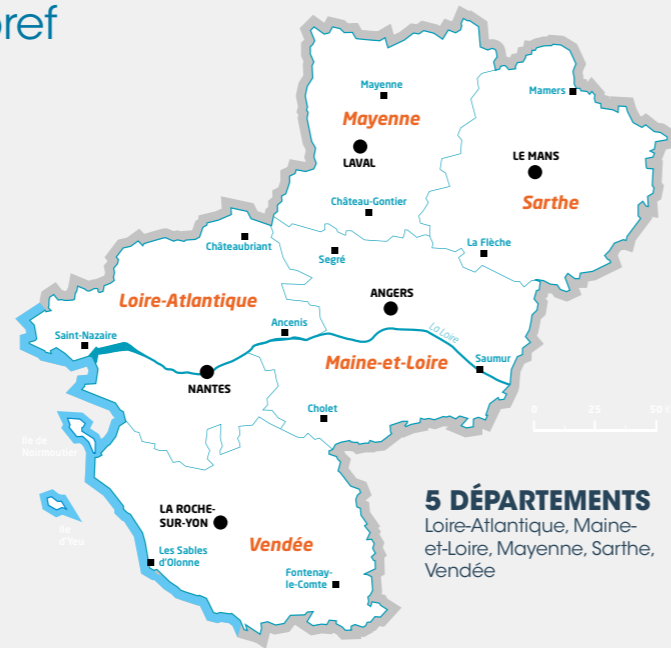
1 281
COMMUNES
au 1^{er} janvier 2017

70
EPCI*
dont une métropole
Nantes

115
HAB/KM²
(France : 118 hab/km²)

*établissements publics de coopération intercommunale

LA MOITIÉ
DE LA POPULATION
réside sur
70%
DU TERRITOIRE
régional



5 DÉPARTEMENTS
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée

- une façade littorale de 450 km
- un axe urbain fort
Saint-Nazaire, Nantes, Angers, Le Mans
- une constellation de villes de taille moyenne
Laval, Cholet, La Roche-sur-Yon, Saumur, Châteaubriant...
- la ruralité, une force pour le territoire régional

UNE RÉGION JEUNE ET ATTRACTIVE

3,690 millions
D'HABITANTS

+ 30 320
HABITANTS / AN

DES SOLDES
NATUREL
ET MIGRATOIRE
POSITIFS

+ de
NAISSANCES
que de
DÉCÈS

+ d'
ARRIVÉES
que de
DÉPARTS



158 748
LYCÉENS

+2%
à la rentrée
2016



26 761
APPRENTIS

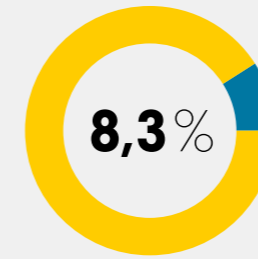
+4%



127 159
ÉTUDIANTS

+3%

UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE



**LE TAUX DE CHÔMAGE
LE PLUS BAS DE FRANCE**
(4^e trim. 2016. France : 9,7%)

9 500
PME

21 948
CRÉATIONS
D'ENTREPRISES
en 2016

Une grande région AGRICOLE

25 000
EXPLOITATIONS
AGRICOLES

2,1 millions
D'HECTARES
de surface agricole utile
(SAU)

65%
DU TERRITOIRE
RÉGIONAL
dédié à la production
agricole (France : 51%)

110 000
EMPLOIS
dans l'agriculture et l'industrie
agroalimentaire

INDUSTRIELLE

16,4%
DES EMPLOIS
(France : 12,2%)

2^e
RÉGION
sur cet indicateur

SECTEUR
DU NAUTISME

18,4%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
français

TOURISTIQUE

18 millions
DE VISITEURS
accueillis
chaque année

AÉROPORT
Nantes-Atlantique

4,4 millions
DE PASSAGERS/AN
Hausse de 8% en 2016
80 destinations dans le monde

Des lieux de visite et des événements
internationalement reconnus :
Le Puy du Fou, les Machines de l'île,
l'Abbaye royale de Fontevraud,
le Vendée Globe, les 24 Heures du Mans,
Laval Virtual, La Folle Journée de Nantes,
les Arts florissants...

La Région des Pays de la Loire : COMPÉTENCES

EXCLUSIVES

- Développement économique
- Formation professionnelle, apprentissage et alternance
- Gestion des programmes européens
- Lycées
- Aménagement du territoire et environnement
- Transports

PARTAGÉES

- Tourisme
- Culture
- Sport

1,462
MILLIARD
D'EUROS

BUDGET
2016

LE CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

LES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL ÉLUS EN DÉCEMBRE 2015



Bruno RETAILLEAU
président
du Conseil régional
des Pays de la Loire
(Les Républicains)

93 élus (45 femmes et 48 hommes)

Composition politique

- 36 élus - Les Républicains et apparentés
- 18 élus - Union des Démocrates et Indépendants - Union Centriste
- 20 élus - Socialiste, Ecologiste, Radical et Républicain
- 6 élus - Ecologiste et Citoyen
- 13 élus - Front National - Rassemblement Bleu Marine

8 COMMISSIONS SECTORIELLES



Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale
François PINTE, président de commission

Laurent Dejoie, vice-président délégué coopération interrégionale • **Vanessa Charbonneau**, vice-présidente déléguée affaires européennes • **Patricia Gallerneau**, vice-présidente déléguée affaires générales • **Christine Gueriau** • **Stella Dupont** • **Ina Sy** • **Jean Goychman** • **Pascal Gannat**



Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche
Paul JEANNETEAU, président de commission

Stéphanie Houël, vice-présidente déléguée innovation, enseignement supérieur et recherche • **Franck Louvrier**, vice-président délégué tourisme • **Sébastien Pilard**, vice-président délégué croissance bleue et développement international • **Laurent Prétrot**, vice-président délégué croissance numérique • **Samia Sultani-Vigneron**, membre en charge de la simplification administrative et du soutien aux entreprises • **Laurent Caillaud** • **Didier Reveau** • **Christophe Clergeau** • **Frédéric Béatse** • **Delphine Coat-Prou** • **Pascale Debord** • **Pascal Nicot** • **Samuel Potier**



Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion
Christelle MORANÇAIS, présidente de commission

André Martin, vice-président délégué formation professionnelle • **Marie-Cécile Gessant**, vice-présidente déléguée insertion • **Nathalie Poirier** • **Sandra Deborde** • **Nathalie Gosselin** • **Violaine Lucas** • **Jean-Charles Charrier** • **Christelle Cardet** • **Monique Lieumont-Briand**



Éducation et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme
Antoine CHÉREAU, président de commission

Isabelle Leroy, vice-présidente déléguée lycée • **Pauline Mortier**, vice-présidente déléguée décrochage • **Béatrice Latouche**, vice-présidente déléguée orientation • **Philippe Barré** • **Isabelle Mérand** • **Maï Haeffelin** • **Aykel Garbaa** • **Franck Nicolon** • **Alain Avello**



Transports, mobilité, infrastructures
Alain HUNAU, président de commission

Philippe Henry, vice-président délégué infrastructures numériques • **Roch Brancour**, vice-président délégué ferroviaire • **Johann Boblin**, vice-président délégué routes • **Joël Parant** • **Pierre-Guy Perrier** • **Olivier Biencourt** • **Viviane Lopez** • **Lucie Etonno** • **Jean-Claude Blanchard**



Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement
Maurice PERRION, président de commission

Yannick Favennec, vice-président délégué ruralité • **Laurent Gérault**, vice-président délégué environnement, transition énergétique, croissance verte et logement • **Catherine Deroche**, vice-présidente déléguée santé • **Jean-Michel Buf** • **Maxence de Rugy** • **Anne Beauchef** • **Sabrina Garnier** • **Éric Thouzeau** • **Emmanuelle Bouchaud** • **Dominique Amiard** • **Sophie Bringuy** • **Brigitte Nédélec** • **Aymeric Merlaud**



Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités
Laurence GARNIER, présidente de commission

Roselyne Bienvenu, vice-présidente déléguée sport • **Daniel Coudreuse**, vice-président délégué vie associative, bénévolat et solidarités • **Anne-Sophie Guerra**, vice-présidente déléguée patrimoine • **Myriam Garreau** • **Régine Catin** • **Barbara Nourry** • **Jean-Pierre Le Scornet** • **Denis La Mache** • **Carine Ménage** • **Thierry Violland** • **Brigitte Neveux** • **Marie Genevrey**

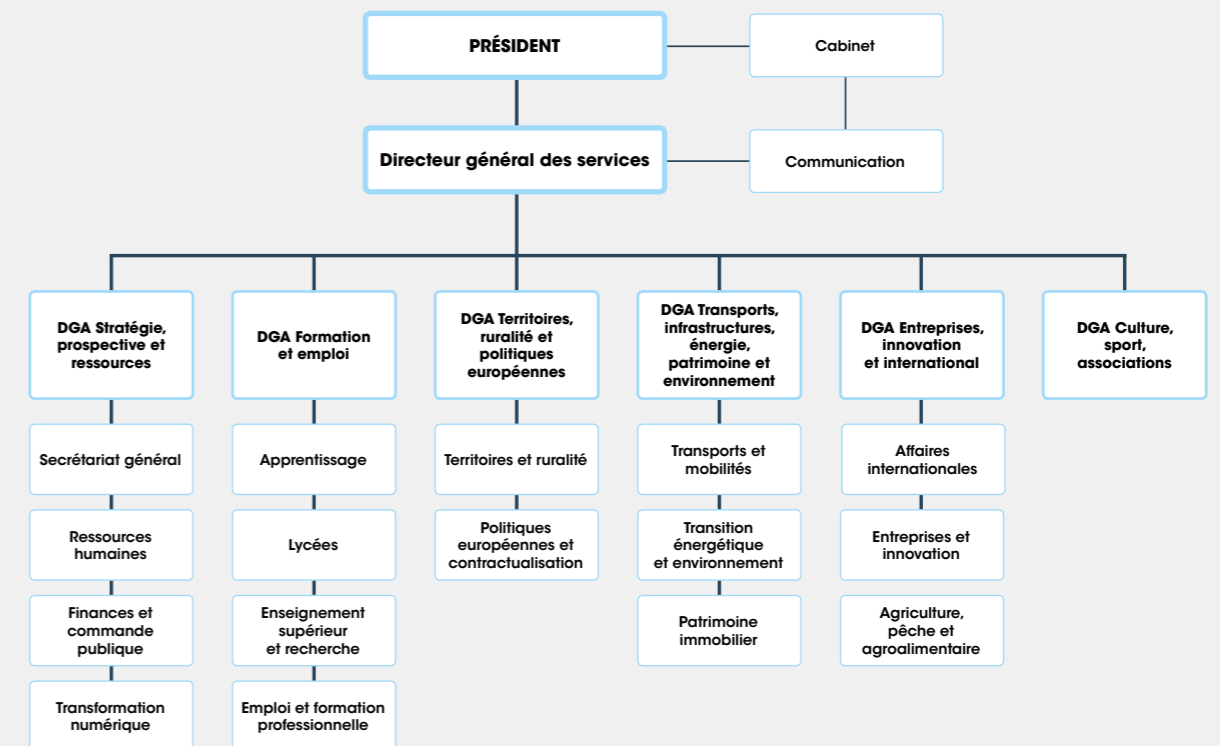


Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer
Lydie BERNARD, présidente de commission

Christophe Priou, vice-président délégué pêche, mer et littoral • **Florence Desillière**, vice-présidente déléguée installation, transmission, modernisation des installations agricoles • **Patricia Maussion**, vice-présidente déléguée promotion de l'agriculture et valorisation des produits régionaux • **Eric Touron**, vice-président délégué forêt et filière équine • **Claire Hugues** • **François Blanchet** • **Stéphane Ibarra** • **Marie-Hélène Girodet** • **Christophe Dougé** • **Marguerite Lussaud** • **Bruno de la Morinière**

L'INSTITUTION RÉGIONALE

Les services du Conseil régional des Pays de la Loire



Le Conseil économique social environnemental régional



Assemblée consultative de la Région représentant la société civile organisée, le Ceser effectue des diagnostics, des analyses prospectives et avance des préconisations dans l'intérêt du développement régional. Il examine les projets de la Région avant que le Conseil régional n'en délibère et peut également répondre aux demandes d'avis et d'études du président du Conseil régional sur toute question à caractère économique, social, culturel et environnemental d'intérêt régional ;

il conduit de sa propre initiative des études prospectives ou liées à l'actualité.



Benoît CAILLIAU
président du Ceser

En 2016, les 119 conseillers ont notamment produit des contributions dans le cadre de l'application de la Loi NOTRe, des études sur des sujets de politique publique

(l'avenir de la pêche maritime, les impacts des changements climatiques...) et des enjeux de société (santé et numérique, les métiers de demain...). Ils ont également répondu à une saisine du Président du Conseil régional sur l'amélioration de la politique de l'emploi en Pays de la Loire, et participé au Grenelle de l'apprentissage sous la forme d'une note d'étape.

<http://ceser.paysdelaloire.fr>

RETOUR SUR 2016 EN IMAGES

© Ouest Médias



Du 29 au 31 janvier, sur le thème de « la nature », La Folle Journée de Nantes en région a rassemblé plus de 58 000 spectateurs lors de 150 concerts organisés dans 10 villes des Pays de la Loire.



Le 24 mars, la Région a organisé un premier temps fort dédié à l'apprentissage, lancement officiel de son Plan de relance. Ce Grenelle a réuni près de 1 000 personnes venues de tous les départements de la région et issues de tous les secteurs de l'économie régionale.



Le 13 mai, Bruno Retailleau et le député européen Alain Cadec ont rencontré les professionnels du secteur de la pêche et de la mytiliculture, touchés par une importante crise, pour échanger et leur présenter le plan d'urgence adopté par la Région.



Les 2 et 3 juin, la Commission Arc Atlantique (CAA), réunie en assemblée générale à Pampelune, a porté à la présidence la Région des Pays de la Loire, succédant à la Région Cantabrie. (Juan J. Sota Verdión, représentant du gouvernement de Cantabrie, à gauche sur la photo)



Les 14 et 15 octobre, les finales régionales des 44^e Olympiades des métiers ont réuni à Angers les talents et savoir-faire de 270 jeunes dans 43 métiers, tous secteurs confondus. 48 jeunes Ligériens ont été sélectionnés pour les finales nationales.

© Ouest Médias

© RFDL

© Ouest Médias



© Vincent Curutcher / DPPi / Vendée Globe

Du 15 octobre jusqu'au départ du Vendée Globe dimanche 6 novembre, la Région a été présente en force sur le village avec un stand dédié aux Géants des mers, hommes et bateaux qui font le rayonnement des Pays de la Loire à travers le monde.

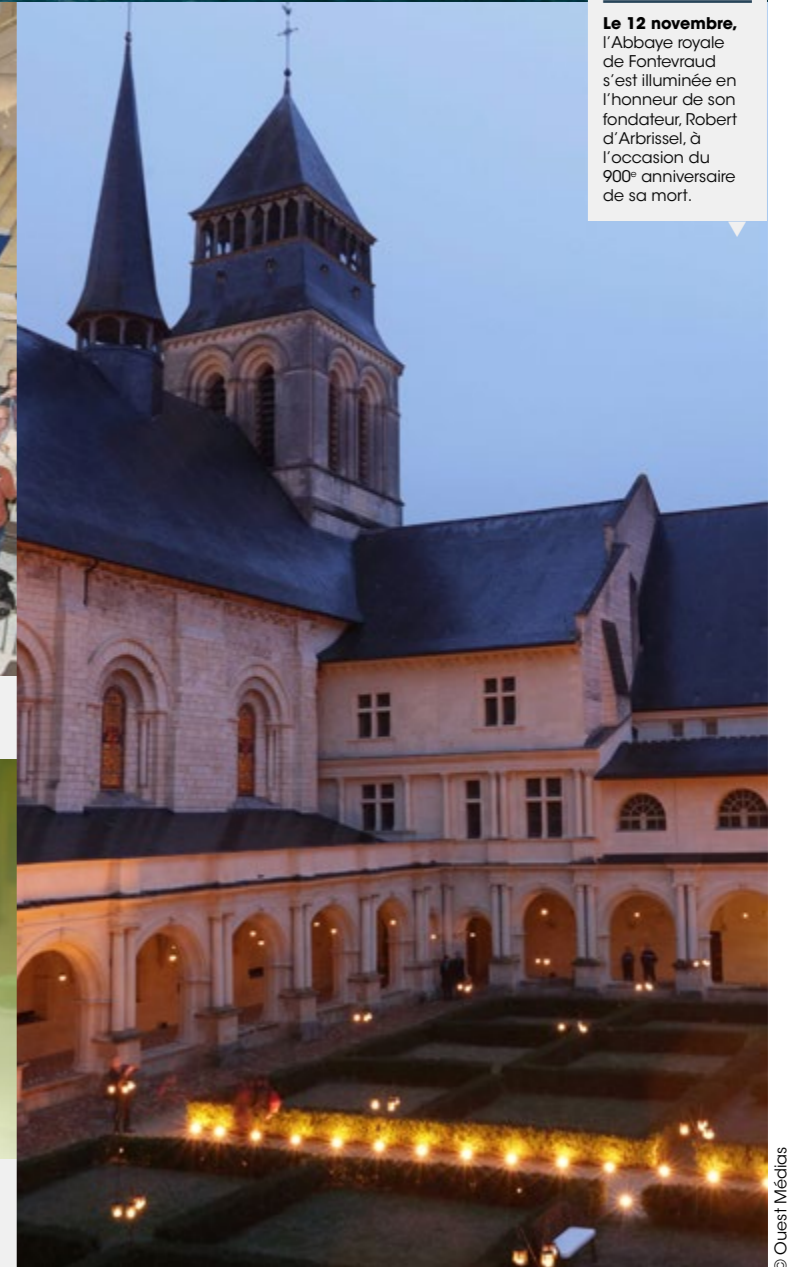


© Ouest Médias

Le 17 octobre, la Région a honoré ses sportifs de haut niveau en recevant les 25 athlètes ligériens qui étaient présents aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio.



Le 2 décembre, en réponse à la crise traversée par le monde agricole, la stratégie régionale partagée agri-alimentaire pour 2017-2020 a été présentée à l'ensemble des acteurs ligériens du monde agricole et du secteur agroalimentaire.



Le 12 novembre, l'Abbaye royale de Fontevraud s'est illuminée en l'honneur de son fondateur, Robert d'Arbrissel, à l'occasion du 900^e anniversaire de sa mort.

© Ouest Médias



L'apprentissage en Pays de la Loire, c'est...

15871
ENTREPRISES
ET EMPLOYEURS PUBLICS

accueillant des apprentis,
dont 2/3 ont moins de 11 salariés

- 21 secteurs professionnels concernés
- 54 CFA / 451 formations / 216 sites sur toute la région
- Des diplômes diversifiés du CAP au diplôme d'ingénieur

Mais aussi...

-13% d'apprentis en 8 ans
Un contexte national peu porteur pour inciter les entreprises à recruter par l'apprentissage

Et pourtant...

Les entreprises ont une bonne image de l'apprentissage : pour 77 % d'entre elles, l'apprentissage permet d'améliorer les performances de l'entreprise.

70,4 %

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE
des apprentis en Pays de la Loire

Apprentissage UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR POUR LES JEUNES

Près de 30 500 Ligériens de moins de 25 ans sont aujourd'hui touchés par le chômage, soit 16 % de plus qu'en 2010. Face à cette situation préoccupante, le Conseil régional a fait de l'apprentissage une grande cause régionale. Grenelle de l'apprentissage, plan de relance, campagne de communication : l'année 2016 a constitué, pour cette compétence régionale obligatoire, à la fois un coup de projecteur et un coup d'accélérateur. Objectif : renforcer cette voie d'excellence, le plus court chemin vers l'emploi.

Alors qu'il constitue un véritable moteur d'insertion pour l'emploi des jeunes, l'apprentissage est confronté à des obstacles majeurs. Pour mieux les identifier et y apporter une solution, une grande démarche de consultation a été organisée : une centaine de représentants des différents acteurs de l'apprentissage ont été reçus par Christelle Morançais, vice-présidente de la Région en charge de l'apprentissage ; une vaste consultation publique a été

organisée via des questionnaires en ligne : près de 2 500 réponses ont été reçues et analysées. Parallèlement, un comité de pilotage a été mis en place avec des représentants de l'État, du Rectorat, des chambres consulaires, des branches professionnelles et des CFA. Une dimension collective essentielle pour créer une mobilisation en faveur de la relance de l'apprentissage en Pays de la Loire, et pour s'assurer de son efficacité.

Le premier Grenelle régional de l'apprentissage

Premier temps fort du mandat, le Grenelle de l'apprentissage a rassemblé le 24 mars 2016 à l'Hôtel de Région près de 1 000 personnes -entreprises, formateurs, responsables publics, jeunes en apprentissage-, venues de tous les départements de la région et issues de tous les secteurs de l'économie régionale, pour une journée de travaux et d'échanges.

Permettre aux jeunes d'accéder plus vite à l'emploi

30 mesures pour un plan de relance inédit

Après ce coup de projecteur, il s'agissait de donner un coup d'accélérateur à cette voie d'excellence en mettant en place des mesures concrètes pour la soutenir. Le Conseil régional a ainsi voté en avril un plan de relance de l'apprentissage, doté d'un budget de 4,6 millions d'euros, avec un double objectif : faire sauter les verrous économiques, psychologiques et idéologiques sur l'apprentissage ; et permettre aux jeunes Ligériens de s'insérer rapidement et efficacement sur le marché du travail. Constitué de 30 mesures dont plusieurs ont été mises en place dès avril, ce plan s'articule autour de sept priorités.

- Promouvoir l'image d'excellence de l'apprentissage



Afin de pallier le déficit d'image dont souffre parfois l'apprentissage, la Région a déployé du 18 avril au 9 mai une grande campagne de sensibilisation et de communication à l'attention des jeunes, de leurs familles et des entreprises des Pays de la Loire.

- Attirer les jeunes vers l'apprentissage

La conception d'un site internet de services, portail de l'apprentissage en Pays de la Loire, a été lancée.

- Donner envie aux entreprises d'accueillir davantage d'apprentis

Créée à la suite du Grenelle de l'apprentissage, l'aide régionale au recrutement d'un premier apprenti, d'un montant de 1 000 euros pour chaque contrat éligible, s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés et vient compléter les aides au recrutement existantes.

- Mieux accompagner et valoriser les apprentis

Dispositif destiné à favoriser la mobilité des apprentis, le Pass



permis est une aide de 400 euros destinée aux apprentis de 17 à 20 ans, sous conditions de ressources et en contrepartie d'un engagement actif dans la vie du CFA.

- Soutenir les CFA et faire évoluer la carte des formations en partant du besoin des entreprises

La nouvelle convention quinquennale de création de CFA (2017-2021) votée par le Conseil régional en décembre 2016 a intégré les préconisations issues du Grenelle : sécurisation des parcours, renforcement du lien du CFA avec les entreprises et les territoires, innovation pédagogique. Par ailleurs, elle met en place un contrat d'objectif personnalisé avec chaque CFA, adossé à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

- Montrer l'exemple au Conseil régional, notamment en triplant d'ici la fin du mandat le nombre d'apprentis dans les services

- Maintenir l'impulsion du Grenelle tout au long du mandat

DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS DÈS 2016



1 200
apprentis
supplémentaires
à la rentrée
2016



1 520
contrats
concernés
par l'aide régionale
« premier apprenti »



Prise en charge
sociale de
20
apprentis
ayant subi
une rupture
de contrat

98
nouvelles
formations
en apprentissage
à la rentrée 2016,
dont 17 titres
professionnels

13
nouveaux
postes
de développeurs de
l'apprentissage et
conseillers jeunes
entreprises



© J. Herman / Les beaux matins

Formation professionnelle UN PROGRAMME PLUS EFFICACE ET PLUS LISIBLE

Parce que l'emploi est sa priorité, la Région veut renforcer la capacité d'insertion dans l'emploi et la performance globale des dispositifs de formation professionnelle dont elle a la responsabilité.

Après concertation avec les acteurs et une évaluation des anciens dispositifs, l'offre de formation professionnelle des demandeurs d'emplois a été profondément revue en 2016, pour gagner en fluidité dans les parcours des bénéficiaires et en souplesse dans l'organisation des formations sur les territoires. Cette offre suit dorénavant cinq principes :

- Adaptation aux besoins en compétences des entreprises régionales pour former à des métiers qui recrutent,
- Réaffirmation de l'objectif d'une véritable insertion professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi,

- Souplesse, réactivité et personnalisation de l'offre de formation,
- Performance et territorialisation de l'appareil de formation,
- Lisibilité de l'architecture des formations.

Trois offres complémentaires

Cette évolution change les dispositifs, à la fois dans la réponse aux besoins des entreprises, dans l'individualisation des parcours, dans l'innovation et le numérique, dans les achats de formations et leur organisation au niveau des territoires.

Le programme régional de formation professionnelle continue RÉGION FORMATION a été organisé de façon plus efficace

et lisible, autour de trois offres complémentaires : PRÉPA (à la formation vers l'emploi), VISA (vers l'emploi par la qualification) et ACCÈS (pour l'emploi direct en entreprise).

Inscrites dans l'offre ACCÈS, les formations courtes d'adaptation à l'emploi font se rencontrer plus rapidement l'offre d'emploi d'une entreprise avec un demandeur d'emploi identifié en ajustant ses compétences en moins de 400 heures avec la certitude de signer un contrat à la fin. En 2016, 5 630 formations courtes d'adaptation à l'emploi ont été engagées en Pays de la Loire, contre 2 710 en 2015. Cette progression est le fruit à la fois d'une mobilisation de l'ensemble des partenaires (Pôle emploi et OPCA), et de la mobilisation par la Région du Plan national " 500 000 formations ".

RÉGION FORMATION

PRÉPA

Formations pour le retour à l'emploi

Jeunes décrocheurs :
PRÉPA Rebond

Découverte des métiers, validation d'un projet professionnel :

PRÉPA Avenir

Remise à niveau sur des compétences fondamentales :

PRÉPA Clés

VISA

Formations à un métier spécifique, avec accès à une certification professionnelle (diplôme, certificat...)

Formation collective sur les métiers en tension :

VISA Métiers

Démarche individuelle avec un projet personnel lié à un métier rare :

VISA Métiers plus

ACCÈS

Formations pour un accès direct à l'emploi

Formations courtes d'adaptation à l'emploi :

ACCÈS Emploi

Formations à la création ou reprise d'entreprise :

ACCÈS Entrepreneur

Formations pour salariés en évolution professionnelle :

ACCÈS Évolution



Investir POUR L'AVENIR

Au regard d'enjeux essentiels pour la compétitivité et l'attractivité du territoire, les priorités stratégiques de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été approuvées en décembre 2016 pour les cinq années à venir. Ces priorités s'articulent autour de trois ambitions :

Renforcer le développement et l'attractivité des pôles de recherche d'excellence.

La Région privilégie le soutien aux filières majeures : santé, usine du futur, numérique, agriculture et agroalimentaire, végétal, transition énergétique, tourisme. En parallèle, le nombre de projets accompagnés dans le cadre de l'appel à projets international Connect talent sera doublé, et deux nouveaux dispositifs

(accueil de chercheurs français, accompagnement de talents régionaux) seront créés.

Accroître les liens avec les entreprises, en mobilisant les compétences académiques au bénéfice de l'économie et de l'emploi.

La Région encourage les coopérations laboratoires/entreprises, la valorisation de la recherche, la diffusion de l'innovation par les étudiants, le soutien aux sites " secondaires " à travers des chaires associant enjeux académiques et économiques.

Investir pour la réussite des jeunes et leur insertion professionnelle.

Face aux enjeux démographiques et aux besoins de formation,

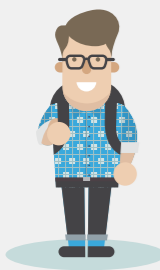
la Région accompagnera les investissements structurants, dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés, et les innovations pédagogiques, notamment numériques. Elle programmera, par ailleurs, pour 2017 une réflexion sur l'évolution du service public régional de l'orientation. Enfin, elle confirme son engagement fort en faveur de la mobilité internationale des étudiants avec le dispositif Envoleo.

Le travail collectif - dialogue avec les acteurs, contractualisation pluriannuelle, mobilisation de multiples leviers financiers, évaluation - est le maître-mot de cette nouvelle dynamique.



LYCÉES

De nouvelles mesures pour la réussite des jeunes



+ 3587

C'EST LE NOMBRE DE LYCÉENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2016

en Pays de la Loire, par rapport à la rentrée précédente, pour un total global de 158 748 élèves

400 millions d'euros de travaux supplémentaires

Afin d'accueillir tous les lycéens dans les meilleures conditions, une enveloppe de 399,3 millions d'euros a été votée au budget 2016 pour mener des travaux dans les lycées, finalisant ainsi les opérations inscrites au Plan pluriannuel d'investissements immobiliers des lycées 2011-2016. Cette dotation permet de poursuivre les études, constructions et extensions programmées ainsi que les travaux d'amélioration des conditions de vie et d'études des jeunes, de mise en accessibilité des établissements ou d'optimisation des performances énergétiques des bâtiments.

Lycée de Carquefou © Ouest Médias



Anticiper les évolutions d'effectifs

Les Pays de la Loire connaissent une forte progression démographique, en particulier de la population lycéenne. Les projections d'effectifs lycéens à 2025 ont ainsi été atteintes dès la rentrée scolaire 2016, soit avec neuf ans d'avance.

Ce dynamisme démographique a nécessité des réponses structurelles à très court terme afin d'accueillir les lycéens ligériens dès la rentrée scolaire de 2016. Pour cela, un budget global de 5,6 millions d'euros a été voté en 2016 pour l'installation de 19 salles de classes modulaires, offrant les surfaces, le confort et la fonctionnalité nécessaires.

Après la construction du lycée de Carquefou, dont l'ouverture interviendra en 2017, la réalisation de quatre nouveaux lycées a été entérinée (Nort-sur-Erdre, Pontchâteau, Saint Gilles-Croix-de-Vie et Aizenay). Leur ouverture s'échelonne de septembre 2020 à septembre 2023. 2016 a vu le lancement des concours d'architecture pour les lycées de Nort-sur-Erdre (44) et de Saint Gilles-Croix-de-Vie (85).

Enfin, pour anticiper l'évolution des effectifs des lycées publics,

la Région a lancé en 2016 deux études conjointes : une étude démographique et une étude de capacité d'accueil des lycées publics, pour disposer d'une vision objective de la capacité réelle de chaque établissement au regard de sa configuration, de ses effectifs et de ses pratiques pédagogiques.

Création d'un référentiel de sobriété technique des constructions

Dans un contexte de contrainte budgétaire forte et de besoins toujours croissants, il est indispensable de se montrer innovant pour réduire le coût global de construction des lycées tout en maintenant leur niveau de confort et en renforçant leur niveau de fonctionnalité. Cela implique davantage de qualité d'usage, de fonctionnalité, de simplicité, de solidité, de durabilité mais aussi de facilité de nettoyage, d'entretien et de maintenance. C'est dans cet objectif qu'a été engagée en 2016 la rédaction d'un référentiel de sobriété technique, architecturale et économique des constructions de la Région des Pays de la Loire. Ce projet, transversal (Directions des lycées, du patrimoine immobilier et des ressources humaines, en lien avec les conditions de travail des agents régionaux des lycées), concerne tous les projets d'investissements immobiliers : constructions neuves, extensions et restructurations, rénovations, entretien, maintenance et exploitation.

740 bourses au mérite

La Région a créé en 2016 une bourse au mérite de 900 €, accordée aux bacheliers mention "très bien". 740 bacheliers, inscrits dans l'enseignement supérieur et boursiers, en ont bénéficié en 2016.



© Ouest Médias

Mobilisation pour la sécurité

Dans un contexte sécuritaire particulièrement tendu, au-delà de l'application par les lycées des mesures obligatoires du Plan particulier de mise en sécurité (PPMS) national, le Conseil régional a adopté un Plan de sûreté dans les lycées, doté de 2 millions d'euros. Après un diagnostic mené dans les 115 lycées publics ligériens, des travaux ont été lancés dès l'automne dans une soixantaine d'établissements. La Région participe également à la prise en charge des investissements de sécurité et de sûreté des lycées privés, jusqu'à 75 %.



Lycée de Clisson © A. Monié - Les beaux matins

22 nouvelles sections professionnelles sous statut scolaire

À la rentrée 2016, la Région, en accord avec le Rectorat et la Direction régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a décidé d'ouvrir 22 nouvelles sections de formation professionnelle initiale sous statut scolaire : 12 dans le public et 10 dans le privé, soit un total de 264 places créées, pour trois fermetures (44 places).

Création des Écoles de production

La Région a signé une convention avec la Fédération nationale des écoles de production pour favoriser le développement de ces formations performantes (petits effectifs dans les conditions d'une école-entreprise, avec un taux d'insertion professionnelle proche des 100 %). Pour financer ce dispositif, le Conseil régional y consacre 1,2 million d'euros par an. À la rentrée 2016, des écoles de production ont été créées dans trois établissements des Pays de la Loire : l'ICAM de Nantes, le Pôle d'enseignement de Briacé au Landreau, le groupe Établières à La Roche-sur-Yon. L'objectif est d'atteindre un effectif de 300 jeunes en formation, avec au moins une école de production dans chaque département, et notamment sur les métiers en tension.

UN CONTRAT DE PLAN ÉTAT / RÉGION RENÉGOCIÉ

à la hauteur
des ambitions
régionales

Dans le cadre du Contrat de Plan État/Région 2015-2020, dix mois de négociations en 2016 ont permis d'obtenir une enveloppe supplémentaire de 99,1 millions d'euros pour les Pays de la Loire, dont une participation accrue de 62 millions de l'État - soit 31 % du montant total de la participation supplémentaire de l'État dans le cadre de la renégociation avec les Régions qui s'élève à 200 millions d'euros. L'effort porte sur la mobilité multimodale, l'enseignement supérieur et la recherche, et l'aménagement numérique, particulièrement en direction des territoires ruraux.

L'État a ainsi augmenté de 15 % sa participation au CPER des Pays de la Loire et la Région de 9,4 %. Le total du CPER est donc passé de 808 à 907,2 millions d'euros (+12,2 %). Des engagements supplémentaires qui catalysent l'effet de levier du CPER, désormais source potentielle de 1,33 milliard d'euros d'investissements grâce à la mobilisation d'autres partenaires (collectivités et SNCF notamment).

Développer la mobilité multimodale

Le volet ferroviaire concentre l'essentiel des efforts supplémentaires. Les réalisations prévues concernent :

- l'axe Nantes-Angers-Sablé : réalisation du terminus technique d'Ancenis, lancement de deux études pour améliorer les performances de l'axe existant et étudier d'autres solutions pour améliorer la capacité, la fiabilité et les temps de parcours entre Paris et les Pays de la Loire ;
- l'axe Nantes-Bordeaux : modernisation de l'infrastructure ferroviaire entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle ;

- l'aménagement des gares de Saint-Nazaire et de Nantes ;
- l'axe Nantes-Cholet : modernisation de l'infrastructure ferroviaire entre Clisson et Cholet (voie et signalisation) ;
- la réalisation du contournement ferroviaire des sites industriels de Donges ;
- les études des liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire ;
- la création de deux nouvelles haltes dans le péri-urbain du Mans.

Une étude pour un nouveau franchissement de la Loire

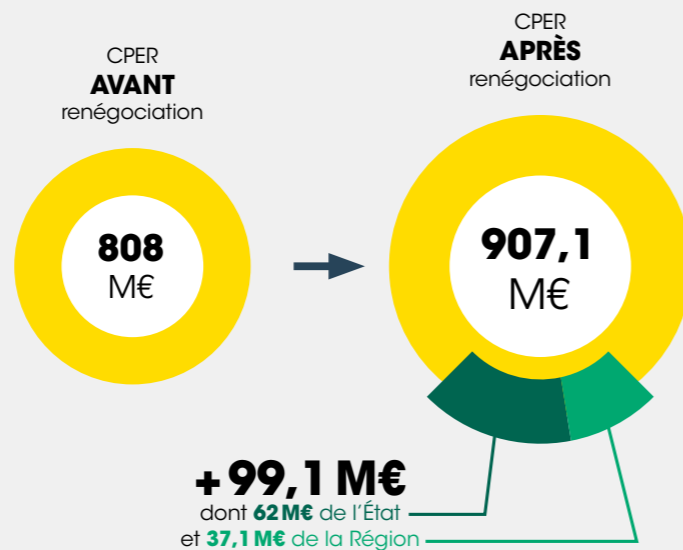
Concernant les infrastructures routières, la Région a engagé une étude pour améliorer le franchissement de la Loire, en aval de Nantes. L'État y contribuera par le biais du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) dans le cadre d'une convention de partenariat.

Un soutien équilibré entre les principaux pôles d'enseignement supérieur et de recherche de la région

Quatre projets répartis sur le territoire sont concernés par la renégociation : le regroupement de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) et de l'École Centrale de Nantes (ECN), la restructuration du bâtiment F de l'École nationale supérieure d'Arts et métiers (ENSAM), le développement de l'offre de formation et de recherche sur le site de l'Université de Nantes « la Courtaisière » à La Roche-sur-Yon et la poursuite de la réhabilitation des bâtiments administratifs de l'IUT du Mans.

Numérique

L'État et la Région confirment leur engagement pour la résorption des zones blanches de téléphonie mobile et par le déploiement du très haut débit (sur ce sujet, lire aussi page 24).



Engager UNE NOUVELLE POLITIQUE DE CONTRACTUALISATION

En complément du Pacte régional pour la ruralité, et afin de préserver un équilibre global prenant en compte les nouvelles donnes institutionnelles et budgétaires, la Région s'est engagée en 2016 dans une refonte de ses politiques territoriales.

Proximité, équité, liberté

Trois principes fondamentaux ont guidé cette réflexion :

- la **proximité**, avec une nouvelle échelle de contractualisation, au niveau des intercommunalités ;
- l'**équité**, avec un accompagnement sur mesure tenant compte des spécificités des territoires, avec des critères plus justes et une logique de partenariat ;
- la **liberté**, pour les élus locaux, dans la définition des thématiques prioritaires et le dépôt de projets dans la durée.

Un soutien renoué aux territoires

Deux types de contrats sont ainsi créés, pour lesquels les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.

Le Contrat Territoires-Région 2020

pour les 68 communautés de communes et d'agglomération et une commune insulaire (**budget de 150 millions d'euros**). Les projets financés dans le cadre du contrat concerneront prioritairement des investissements structurants et intercommunaux portant notamment sur l'aménagement des zones d'activités, la création d'équipements sportifs et culturels, de structures d'accueil à la petite enfance ou aux personnes âgées, le développement des circuits alimentaires de proximité et l'aménagement des centres-bourgs. À noter par ailleurs, le contrat doit obligatoirement comprendre un axe sur la transition énergétique, devant s'appuyer sur au moins l'un des

cinq leviers de la feuille de route régionale : production d'énergies renouvelables, transformation du parc immobilier, mobilité durable, stockage de l'énergie et usages innovants, réseaux intelligents (au moins un projet financé par CTR). Les maisons de santé pluridisciplinaires, quant à elles, peuvent être financées à la fois dans le cadre d'un contrat Territoires-Région et par la politique sectorielle régionale.

Le Contrat de développement métropolitain : pour la métropole de Nantes et les communautés urbaines d'Angers et Le Mans (**budget de 30 millions d'euros auxquels pourront s'ajouter les fonds européens**).

Ces nouveaux contrats démarreront à l'expiration des anciens dispositifs, avec une échéance unique au 31 décembre 2020, pour une meilleure lisibilité et cohérence des actions.



© RPDL / s. Dachet

Un Pacte régional pour la ruralité POUR PLUS D'ÉQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES

Disparition des services de proximité, enclavement de certains territoires, baisse des dotations de l'État... Pour lutter contre la fracture territoriale et assurer la vitalité des territoires qui composent les Pays de la Loire, la Région a décidé de mettre en place une série de mesures.

Avec près de 82 % de communes de moins de 2 000 habitants et 32 % de la population vivant hors des grandes agglomérations, l'espace rural est un élément central de l'identité et de l'attractivité ligériennes. Une ruralité dont l'économie se caractérise par une large diversité d'activités, de l'agriculture à l'industrie en passant par les services et les commerces, le tourisme et la culture, l'économie sociale et solidaire, la transition énergétique et technologique, l'éducation et la formation.

Dans un contexte qui fragilise ces territoires, la grande majorité des communes rurales, malgré la diversité de leur situation et des défis qu'elles ont à relever, doit faire face à des enjeux communs et structurants : le développement des réseaux, le renforcement de la mobilité, le maintien de l'économie locale et d'un service public de proximité, l'accompagnement des solidarités locales et des actions œuvrant pour une meilleure qualité de vie...

La méthode : une large concertation

Lancée en avril en présence d'élus représentatifs de la ruralité des Pays de la Loire, la concertation s'est poursuivie en mai et juin 2016 avec cinq rencontres départementales sur le terrain. Près de 1 000 élus ont participé à ces rencontres ainsi que les chambres consulaires

et les associations et structures représentatives. En parallèle, un questionnaire en ligne adressé au grand public a permis de recueillir les contributions de 1 500 Ligériens.

Premier acte de son combat pour l'équité territoriale, la Région a adopté en juin 2016 le Pacte régional pour la ruralité, qui vise à accompagner les territoires ruraux dans leur diversité, pour renforcer l'accès des populations rurales aux réseaux, à l'emploi, aux services et à la qualité de vie, **pour une ruralité ouverte, vivante et respectée**. Les premières actions pour lutter contre la fracture territoriale et accompagner les zones rurales fragilisées ont été lancées dès 2016.



Le Pacte pour la ruralité : 37 mesures pour trois défis

S'inscrivant sur le temps de la mandature, le Pacte pour la ruralité a posé les piliers qui renforceront l'équilibre territorial des Pays de la Loire. Concrètement, 37 mesures se déclinent autour de trois grands défis qui visent à transformer la ruralité ligérienne :

Une ruralité OUVERTE

pour une meilleure connexion des territoires aux grands réseaux de transport et de communication. Cela se traduit, entre autres, par le déploiement du numérique en très haut débit (fibre) et la couverture totale en téléphonie mobile, qui sont des facteurs de dynamisme et de compétitivité. La **mesure n°1**, accompagner davantage le déploiement du numérique dans les départements, voit ainsi l'engagement régional porté à 118,8 millions d'euros ; la **mesure n°5** assurer la couverture en téléphonie mobile des territoires ruraux représente un financement régional de 5,5 millions d'euros sur le mandat. Concernant la téléphonie mobile, le lancement de l'application intelligente Gigalis a permis aux habitants de relever eux-mêmes les données de qualité de couverture de leur zone, agissant ainsi pour le désenclavement des territoires. Une ruralité ouverte, c'est aussi faciliter la mobilité avec de nouvelles infrastructures et des services de transports en commun.

Une ruralité VIVANTE

en maintenant et en renforçant l'offre d'emplois et de services, notamment en matière :

- de santé (**mesure n°18** identifier et accompagner les territoires susceptibles d'être confrontés à des difficultés d'accès aux soins, **mesure n°19** proposer une aide aux territoires contraints d'investir rapidement pour maintenir la présence de professionnels de santé, etc.),
- de formation des jeunes (**mesure n°24** prioriser certaines actions en faveur des apprentis en zone rurale),
- de commerces et circuits de proximité (**mesure n°12** apporter une réponse nouvelle aux enjeux de transmission des PME et TPE en milieu rural, **mesure n°14** soutenir davantage les commerces en milieu rural, etc.),
- de diffusion de la culture...

L'innovation sera également accompagnée pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Une ruralité RESPECTÉE

afin de conserver le modèle qui a fait la réussite des territoires ruraux, basé sur l'attachement à leurs identités singulières, l'ouverture aux autres et le respect de la qualité de vie dans le développement. Un fil conducteur qu'il faut continuer de dérouler en protégeant et en valorisant le patrimoine, l'environnement et les centres-bourgs, en renforçant les solidarités, en accompagnant davantage les élus ruraux. La création du **Fonds régional de développement des communes** (FRDC), au budget annuel minimum garanti de 5 millions d'euros, a ainsi bénéficié à 105 communes en 2016. Il a par exemple permis de maintenir ou de relancer le dernier et unique commerce de proximité. Par exemple, un commerce multiservices restructuré à La Cornuaille (49), un bar à Tillières (85) et une épicerie-bar qui a ouvert une partie restaurant à Longnes (72), notamment.

DES ENGAGEMENTS CHIFFRÉS SUR LE MANDAT

118,8
MILLIONS
D'EUROS 
pour le déploiement
numérique dans les
départements

25
MILLIONS
D'EUROS 
pour le Fonds régional
de développement
des communes

10
MILLIONS
D'EUROS 
pour le Plan régional
d'accès à la santé
partout et pour tous

115,5
MILLIONS
D'EUROS 
pour les infrastructures
routières

2,4
MILLIONS
D'EUROS 
pour le Fonds régional
de transmission

2,4
MILLIONS
D'EUROS
pour l'accès aux soins
de proximité



UN ENJEU FORT FACE À UNE OFFRE EN DÉCLIN :



Vieillesse de la population

en 2030,
un **Ligérien sur trois**
aura **60 ans ou plus**,
contre un sur cinq
aujourd'hui

Désertification médicale

la Mayenne et la Sarthe
figurent **parmi les 10**
départements français
ayant la **plus faible**
densité médicale

De nouveaux outils pour **LUTTER CONTRE LA FRACTURE SANITAIRE**

Face au vieillissement de la population et l'attractivité importante des Pays de la Loire, la faible densité médicale dont souffrent certaines communes ou villes moyennes pose un défi d'envergure. Pour le relever, la Région a engagé en 2016 un ambitieux Plan régional d'accès à la santé. L'objectif est de lutter au plus vite contre cette fracture sanitaire, notamment en Mayenne et en Sarthe qui figurent parmi les dix départements français ayant la plus faible densité médicale.

La santé partout et pour tous

Le maintien et l'installation durable des professionnels de santé dans les zones géographiques et démographiques qui en manquent aujourd'hui, ou qui en manqueront demain, sont un enjeu capital. L'accompagnement des élus

locaux, en première ligne sur cette question, se trouve au cœur du Plan La santé partout et pour tous de la Région, qui associe également largement les instances régionales et les professionnels de santé.

Un plan issu de la concertation des acteurs concernés

Si elle exerce une responsabilité centrale en matière de formation des professionnels de santé et de l'action sociale, la Région ne dispose pas de compétence sanitaire directe. C'est pourquoi son action volontariste s'inscrit dans une mission de coordination et une logique de complémentarité avec les autres acteurs de la santé, pour trouver les solutions locales les plus adaptées et développer une offre de qualité sur l'ensemble des territoires.

Agence régionale de santé, CPAM, Départements, association des maires, facultés, ordres professionnels, Union régionale des professionnels de santé, syndicats de jeunes médecins, Association des pôles et maisons de santé libéraux... 70 partenaires régionaux ont été associés à la réflexion. Cette large concertation a permis de présenter, dès juin 2016, un Plan régional pour la santé, regroupant quinze mesures articulées autour de deux grands objectifs : renforcer l'offre de santé dans les territoires les plus menacés et aider les élus et les professionnels à mieux préparer l'avenir.

Renforcer l'offre de santé dans les territoires les plus menacés

Parmi les mesures fortes devant contribuer au renforcement de l'offre de santé, le **Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé** vise à expérimenter, grâce à une dotation de 180 000 euros d'aides par an, différents moyens d'accès aux soins : cabine de télé-consultation, visio-conférence patient-médecin, unités mobiles, e-santé.

La Région va également accompagner la création de **35 nouvelles maisons de santé** pluri-professionnelles d'ici à 2021, pour répondre à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels de santé. Face à l'urgence, elle va en outre contribuer à l'engagement ponctuel de **médecins facilitateurs** volontaires, internes ou jeunes retraités, sur dix territoires confrontés à de fortes difficultés sur leur démographie médicale.

Aider les élus et les professionnels à mieux préparer l'avenir

La Région va également lancer un **accompagnement d'urgence aux dix territoires les plus menacés**, ceux qui cumulent un départ massif à la retraite de leurs professionnels de santé et l'absence d'une dynamique organisée pour prendre la relève. Cette mesure inédite sera complétée, sur une plus longue perspective et d'ici 2021, par des plans d'actions sur mesure et en fonction des problématiques locales, définis dans le dialogue avec les acteurs et les élus locaux. Deux grands axes seront privilégiés : le maintien des professionnels libéraux en place, complété d'initiatives pour favoriser les stages, remplacements et installations ; et un accompagnement des élus dans l'effort de valorisation de l'attractivité de leur territoire.

POUR ÊTRE EFFICACE, AGIR VITE ET PRÉPARER L'AVENIR :

En urgence :

maisons de santé, nouveaux modes de soin, médecins volontaires...

Préparer l'avenir :

soutien aux territoires, recherche, sensibilisation des futurs professionnels, accompagnement des élus...



Autre mesure phare du Plan santé : favoriser l'émergence de **maisons de santé pluri-professionnelles universitaires**. L'objectif est de développer sur le terrain, au sein des maisons de santé, la recherche en soins primaires, qui s'impose comme facteur durable de dynamisme, d'attractivité et de qualité des pratiques médicales.



UNE EUROPE PLUS UTILE pour une Région plus efficace

En devenant autorité de gestion d'une enveloppe de fonds européens de près d'1 milliard d'euros pour la période 2014-2020, la Région des Pays de la Loire a quitté le statut de simple gestionnaire délégué de crédits européens pour prendre la dimension d'un partenaire des instances communautaires sur l'ensemble des questions touchant les politiques européennes de cohésion, la politique agricole commune et tout autre domaine d'intervention de l'Union européenne ayant un impact sur le devenir des territoires ligériens. Pour peser davantage encore auprès des institutions européennes, la Région a fait le choix d'une

nouvelle stratégie, volontariste et offensive, baptisée " Une Europe plus utile pour une Région plus efficace ".

Créer de nouveaux leviers au service de l'emploi et de la croissance

Cette nouvelle stratégie régionale européenne repose sur une méthodologie ambitieuse déclinée en trois points :

- **des priorités à cibler**, pour servir l'économie, et notamment les secteurs porteurs (industrie, transports, énergie, agriculture, pêche, santé / biotechnologies...), qui encouragent la transition énergétique et confortent les projets maritimes atlantiques.

- **des opportunités à saisir**, dans le cadre des programmes financiers sectoriels, des financements proposés par la Banque européenne ou du Plan Juncker pour les investissements stratégiques. La programmation des fonds structurels sera également mieux coordonnée avec la stratégie régionale, tout en préparant l'avenir par un lobbying offensif.

- **des outils à renforcer ou à construire** pour mieux accompagner les porteurs de projets, optimiser la gestion des fonds structurels, élargir les coopérations européennes historiques et encourager la mobilité des jeunes.



© RPDL - M. Gross

Transports PRIORITÉ À LA QUALITÉ DE SERVICE

En termes de transports régionaux, l'année 2016 a été, au-delà de la mobilisation pour le maintien d'un service régional de qualité, celle de la finalisation de grands travaux d'infrastructure et de la préparation de la négociation d'une nouvelle convention avec SNCF. Avec une vigilance particulière sur la maîtrise des charges de fonctionnement du réseau, la dynamisation des recettes et la performance en matière de qualité de service rendu aux usagers.

À l'automne 2016 se sont achevés les travaux de la Ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire qui avaient débuté en 2012. L'objectif à terme est de réduire les distances entre le Grand Ouest et Paris par une amélioration des temps de parcours, jusqu'à 9 minutes entre Nantes et Paris, et 21 minutes entre Laval et Paris, véritable opportunité pour le développement économique de la capitale mayennaise, Paris n'étant

plus qu'à 1h10 pour les TGV sans arrêt entre Laval et Paris.

La finalisation des grands travaux d'infrastructures

Concomitamment, la réalisation de la "virgule de Sablé" constitue un enjeu fort d'aménagement du territoire et de rapprochement des principales agglomérations au sein même de la région des Pays de La Loire et avec la région Bretagne. Cette infrastructure ferroviaire nouvelle de 4 km environ entre Sablé-sur-Sarthe et Auvers-le-Hamon, point de raccordement à la LGV, permet en effet de relier directement Nantes, Ancenis et Angers mais aussi Sablé-sur-Sarthe à Laval puis à Rennes et d'éviter ainsi une rupture de charge à Nantes ou au Mans par exemple. Un important gain de temps est

ainsi obtenu compte tenu de la nette diminution de la distance parcourue et de l'augmentation de la vitesse.

Le coût de l'infrastructure est de 36,3 millions d'euros financés par la Région à hauteur de 25 %. Des adaptations ont dû être effectuées sur huit automotrices ZTER du parc de matériel roulant des Pays de la Loire pour leur permettre de rouler sur LGV et croiser des TGV à 320 km/h. La Région a financé intégralement ces adaptations d'un coût total de 15,8 millions d'euros. La mise en service de la Ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire et celle des nouveaux TER est prévue le 2 juillet 2017, après une phase indispensable d'essais.

Par ailleurs, dans le cadre de la renégociation du Contrat de Plan Etat/Région, le volet ferroviaire bénéficie de nouveaux fonds (lire aussi page 16).



Par ailleurs, 2016 a constitué une année de travaux préparatoires pour :

- Le cadencement du réseau de transport ferroviaire. Il s'agit de mettre en place de nouveaux horaires TER qui, plus réguliers, constituent une grille horaire plus simple et plus lisible. Cette réorganisation et l'évolution de l'offre qui l'accompagne permettra notamment d'augmenter le nombre d'arrêts pour 79 % des usagers et de proposer une offre augmentée de 3,7 %, hors création des trains spécifiques à la "virgule de Sablé". Initié en 2013 avec SNCF Réseau et SNCF Mobilités, le travail sur le projet s'est poursuivi en 2016.

Une année de travaux préparatoires

- Le transfert, lié à l'évolution des compétences de la Région suite à la loi dite NOTRe, des transports interurbains des Départements à la Région au 1^{er} janvier 2017, et des transports scolaires au 1^{er} septembre 2017.

2016 a vu se tenir les échanges et négociations avec les Départements concernant les transferts de personnels et de charges, notamment dans le cadre des cinq Commissions locales d'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT, une par département) qui ont eu lieu en octobre - novembre. Les différentes conventions ainsi arrêtées ont été votées en session lors du vote du Budget primitif 2017 en décembre 2016.



© RPDL - FB. Fourny

DÉSENCLAVEMENT

une année historique

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : UN EFFORT AUGMENTÉ

La couverture en haut et très haut débit mais aussi en téléphonie mobile de l'ensemble des Pays de la Loire constitue un levier majeur de réduction des inégalités territoriales. C'est également un facteur d'attractivité et de compétitivité des entreprises, un accélérateur pour le développement du tourisme, et une nécessité pour les établissements scolaires.

C'est pourquoi la Région s'est engagée, via le Pacte régional pour la ruralité, à mettre en place **des mesures concrètes** pour la résorption des zones blanches de téléphonie mobile et sur le déploiement du très haut débit :

- accompagner davantage le déploiement du numérique dans les départements avec un effort financier porté à 118,8 millions d'euros,
- proposer à tous les lycées le déploiement anticipé de la fibre,
- mettre en place un soutien exceptionnel pour le raccordement final de 200 sites structurants de tourisme rural situés en secteur isolé : financement à hauteur de 25 % avec une enveloppe de 750 000 euros,

- renforcer avec les Départements le nombre de sites prioritaires à déployer et soutenir les technologies alternatives,
- assurer la couverture en téléphonie mobile des territoires ruraux par un fonds régional de soutien à la téléphonie mobile doté de 2,788 millions d'euros. L'un des dispositifs liés à ce fonds étant la campagne de crowdsourcing s'appuyant sur **l'application mobile Gigalis** afin de cartographier et évaluer la qualité de la couverture des Pays de la Loire en réseaux de téléphonie mobile 2G/3G/4G.



PLAN ROUTIER RÉGIONAL : UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS LES TERRITOIRES

Deux tiers des déplacements domicile-travail des Ligériens et 95 % du transport terrestre se font par la route. C'est pourquoi la Région des Pays de la Loire s'est donné comme priorité l'élaboration d'un schéma routier d'intérêt régional contribuant au désenclavement et aux mobilités sur tout le territoire régional, une exigence formulée par les territoires ruraux. Cette volonté s'est affirmée dès le Pacte régional pour la ruralité, et s'est confirmée avec le vote du Budget primitif 2017 en décembre 2016 du programme routier d'un montant de 115,5 millions d'euros pour le renforcement d'axes routiers d'intérêt régional sur les cinq départements.



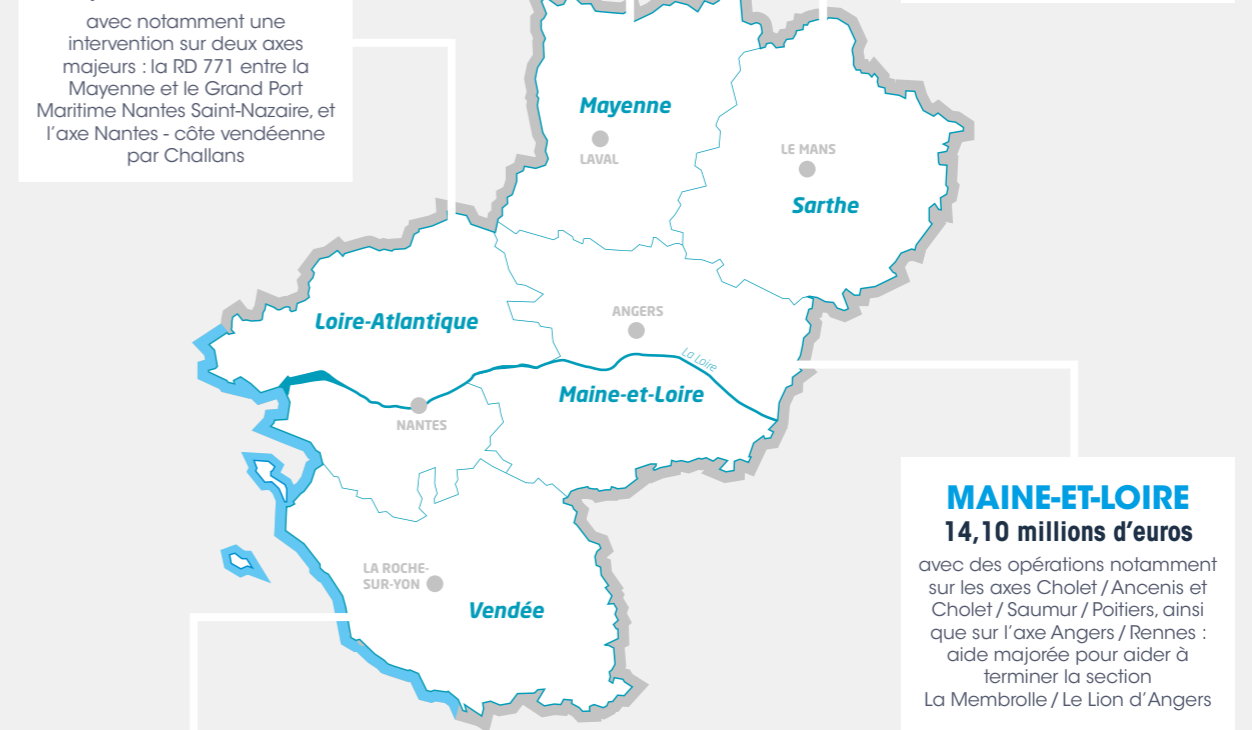
115,5
MILLIONS
D'EUROS

INVESTISSEMENT RÉGIONAL POUR LES ROUTES

MAYENNE
25,68 millions d'euros
engagement renforcé notamment pour les contournements de Château-Gontier Nord, d'Ernée et de Cossé-le-Vivien

LOIRE-ATLANTIQUE
34,91 millions d'euros
avec notamment une intervention sur deux axes majeurs : la RD 771 entre la Mayenne et le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, et l'axe Nantes - côte vendéenne par Challans

SARTHE
19,98 millions d'euros
pour opérer un effet de levier (à hauteur de 50 %) notamment sur la reprise des travaux de l'échangeur de Conneré, et poursuivre l'aide sur l'axe Le Mans / Orléans (RD 357), en plus du contournement de Saint-Calais



VENDÉE
20,83 millions d'euros
avec notamment l'axe La Roche-sur-Yon / Challans

MAINE-ET-LOIRE
14,10 millions d'euros
avec des opérations notamment sur les axes Cholet / Ancenis et Cholet / Saumur / Poitiers, ainsi que sur l'axe Angers / Rennes : aide majorée pour aider à terminer la section La Membrolle / Le Lion d'Angers



5 PRIORITÉS

TRIPLER
la production
d'énergies
renouvelables



Rénover
100 000
LOGEMENTS



Être la
1^{re} RÉGION
DE FRANCE
en matière
d'électromobilité



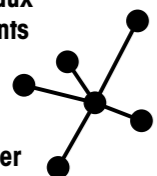
Stocker
L'ÉNERGIE



Construire
les réseaux
intelligents

**SMART
GRIDS**

pour relier
les lieux de
production et de
consommation



Feuille de route pour la transition énergétique **52 ENGAGEMENTS CONCRETS**

Désormais chef de file sur l'énergie, l'air et le climat, la Région entend être le chef d'orchestre de la politique de transition énergétique pour accélérer la mise en œuvre de projets concrets sur l'ensemble du territoire régional.

C'est dans cette perspective que la Région a mené en 2016 une concertation avec les acteurs énergie des Pays de la Loire : 350 personnes ont participé le 8 septembre à une journée de lancement, en présence notamment du médecin explorateur Jean-Louis Étienne, proposant des échanges sur les thématiques liées à la transition énergétique. Par ailleurs, plus de 80 contributions ont été recueillies et près de 45 entretiens ont été tenus en direct auprès de collectivités, d'entreprises et d'associations. Aboutissement de cette dynamique, la Feuille de route régionale pour la transition énergétique a été présentée lors du vote du budget primitif 2017.

Axée sur cinq priorités, la Feuille de route régionale prévoit la mise en œuvre de 52 engagements concrets en partenariat étroit avec les acteurs tels que l'Ademe, les Départements, les syndicats d'énergie départementaux et

l'État. L'objectif est, d'ici à 2021 :
- de tripler la production d'énergies d'origine renouvelable,
- de rénover 100 000 logements,
- d'être la 1^{re} région de France en termes de mobilité durable.
Pour atteindre ces objectifs, la Région mobilisera 121 millions d'euros sur 2017-2021, dont 50 millions d'euros dès 2017, complétés par 71 millions d'euros de fonds européens. Un volet interne de 19 actions traduit l'exigence d'être une collectivité régionale exemplaire en termes de consommation énergétique, de bâtiments et de modes de déplacements.

1. Développer la production d'énergies renouvelables

En matière d'énergies renouvelables, la Région des Pays de la Loire prévoit que 21 % de l'énergie consommée sur le territoire soit d'origine renouvelable à l'horizon 2020 et 55 % à l'horizon 2050, alors qu'aujourd'hui ce taux est de 8 %. Pour favoriser le développement de la production d'énergies d'origine renouvelable, la Région s'engage à créer un fonds d'investissement régional qui aura comme ambition d'accompagner au moins 25 projets d'ici à 2021.

2. Transformer le parc immobilier et amplifier l'efficacité énergétique des entreprises

En 2008, le secteur du bâtiment représentait 46 % de la consommation d'énergie finale en Pays de la Loire, ce qui en fait le premier secteur de consommation. L'énergie est consommée à 70 % par le secteur résidentiel et 30 % par le secteur tertiaire. Dans l'objectif de réduire les consommations d'énergie, la Région souhaite travailler d'ici à 2030 sur l'ensemble des bâtiments : résidentiel (privé et logement social), tertiaire/entreprises/exploitations agricoles. Elle accompagnera ainsi la démarche Parcours entreprises à énergies positives (PEP's), initiée par l'association 909 (Inter-consulaire des Pays de la Loire regroupant les trois chambres consulaires régionales) et visant à accompagner des entreprises agricoles, artisanales et industrielles à la maîtrise, la substitution voire la production de leurs énergies d'ici à 2021.

3. Développer la mobilité durable

En Pays de la Loire, les déplacements se caractérisent par une forte utilisation de l'automobile (71%), supérieure de 2 points à celle des autres régions, hors Île-de-France. Au premier semestre 2016, les Pays de la Loire se classent en tête des régions de France en part de marché du véhicule électrique particulier (1,79 % du parc régional est électrique, 2,29 % du parc en Vendée). Ils présentent une vraie prédisposition à l'utilisation du véhicule électrique. C'est pourquoi la Région ambitionne de faire des Pays de la Loire la première région en matière de motorisations alternatives aussi bien sur les véhicules légers que lourds, pour le transport de personnes que de marchandises.

4. Stocker l'énergie, le carbone et développer les usages innovants

Énergies renouvelables intermittentes, consommations fluctuantes (sur l'année, sur la

journée...) : l'enjeu du stockage de l'énergie constitue un vrai défi, d'une part pour mieux adapter la production à la consommation et d'autre part pour contribuer à réduire la consommation. Pour le relever, la Région s'engage à co-animer avec le réseau consulaire la " trajectoire hydrogène régionale " et soutenir des projets de démonstrateurs de stockage d'énergie.

5. Construire les réseaux intelligents

Le projet SMILE (*Smart ideas to link energies*), porté par les Régions Bretagne et Pays de la Loire, a été lauréat en 2016 de l'appel à projets national sur les réseaux électriques intelligents, lancé dans le cadre du programme Nouvelle France industrielle. Il a vocation à constituer à l'horizon 2020 une vitrine industrielle française du déploiement à grande échelle des réseaux électriques intelligents, exportable dans d'autres régions et à l'étranger.

Accompagner UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

La Région, chef de file en matière de biodiversité, exerce son rôle de planification et de coordination dans les domaines du climat, de l'air, de l'énergie, de la protection de la biodiversité et de la gestion des déchets.

Une première en France sur les déchets et l'économie circulaire

La Région a signé un Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (CODREC) avec l'Ademe : celle-ci l'accompagnera sur une durée de trois ans, à hauteur de 450 000 euros, pour élaborer et animer le Plan régional déchets et pour rédiger la stratégie régionale sur l'économie circulaire. Il s'agit d'une première en France. L'ambition est de faire de la région des Pays de la Loire un territoire leader en termes de prévention et de gestion des déchets.

Dynamiser les mesures agro-environnementales

La Région a décidé en 2016 de consacrer deux millions d'euros à la mise en œuvre des mesures agro-

environnementales et climatiques (MAEC) sur douze territoires ou parties de territoires, portant à 52 le nombre total de territoires concernés par ce dispositif. Les MAEC encouragent ainsi les pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité.

Un contrat nature en mer et marais

La Région a signé en mars 2016 un contrat nature avec la Communauté de communes Océan-Marais de Monts : une aide régionale de 314 480 euros est ainsi programmée afin de contribuer à la préservation des milieux naturels qui caractérisent ce territoire (marais salé et doux, bocage, dunes...) en restaurant des continuités écologiques à l'échelle du Pays de Monts.

82 % de la région couverte par une politique de l'eau

Ressource menacée, l'eau est un marqueur important de la région avec la Loire et ses affluents, et un littoral riche de grandes zones humides et de petits fleuves côtiers. La Région conduit, via les contrats régionaux de bassins versants (CRBV), une politique volontariste d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à destination des EPCI et des syndicats de bassin versant. Cinq CRBV ont été renouvelés en 2016 et le territoire du Loir est entré dans le dispositif avec un contrat portant sur un montant de 3,5 millions d'euros dont 729 647 euros d'aide régionale, permettant le financement de 26 actions portées par 19 maîtres d'ouvrage. Avec ce contrat, plus de 80 % du territoire régional est ainsi couvert.



© RPD - PB - Fourny

REPÈRES
L'agriculture en Pays de la Loire



25 000
EXPLOITATIONS
AGRICOLES

1 10 000
EMPLOIS DIRECTS
dans l'agriculture et
l'industrie agroalimentaire
dont 6 100 agricoles

1^{er}

RANG NATIONAL
pour la viande bovine
et de lapin



2^e

RANG NATIONAL
pour la production
de lait de vache

2^e

**RÉGION
AGROALIMENTAIRE**

20

**MILLIARDS
D'EUROS**
de chiffre d'affaires

Agriculture UNE MOBILISATION IMMÉDIATE

Le soutien à la filière agricole a été une priorité du Conseil régional dès le début de l'année 2016. Un ambitieux plan d'actions prioritaires a été mis en place en février, permettant notamment d'accélérer le paiement des aides agricoles et de mobiliser de nouvelles ressources pour les Pays de la Loire.

Agir vite et fort pour soutenir l'agriculture régionale

L'agriculture ligérienne, composante essentielle de l'économie et de l'identité régionales a été durement impactée par la crise profonde que traverse la filière à l'échelle européenne. Les chefs d'exploitations agricoles et co-exploitants des Pays de la Loire ont subi l'effondrement des prix : depuis 2013, le prix du porc a baissé de 30 % et celui de la viande bovine de 20 %. C'est pourquoi la Région a décidé de mettre en place des aides concrètes et rapides et, à plus long terme, de bâtir une stratégie pour la filière.

Un plan d'urgence

Solidaire des agriculteurs, la Région a lancé un plan d'actions prioritaires volontaire, composé de 16 mesures. Si l'urgence était de

débloquer rapidement l'instruction et le paiement des aides européennes 2015, des priorités structurelles ont également été fixées : l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, le soutien à l'investissement pour moderniser les entreprises et favoriser l'installation des jeunes, le développement de l'approvisionnement local dans la restauration scolaire, la mise en place d'un moratoire et d'une révision des normes à l'échelle régionale, et enfin le renforcement de la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire des Pays de la Loire.

Un effet levier décisif

Les efforts des services régionaux ont permis de débloquer 52 millions d'euros d'arriérés, de paiement ou d'avances, liés aux aides agricoles 2015. La mise en place de dix équivalents-temps-plein venus renforcer les agents de l'État a permis d'accélérer l'instruction et le paiement des aides et des avances. Grâce à l'abondement de dispositifs nationaux ou européens comme le FEADER, l'enveloppe totale mise à disposition de la filière ligérienne s'est élevée à 26,3 millions d'euros. Sur l'ensemble de l'année 2016, la Région a ainsi mobilisé 6,9 millions d'euros pour la modernisation des exploitations agricoles, dont 5,8 millions pour l'élevage.

UN PLAN D'URGENCE POUR LA FILIÈRE MYTILICOLE LIGÉRIENNE

En 2016, la filière mytilicole des Pays de la Loire a subi une crise majeure due à une mortalité record de ses coquillages. La Région a lancé un plan d'urgence pour identifier les causes et soutenir les entreprises durement touchées.

Avant 2014, la production annuelle de moules en Pays de la Loire s'élevait à 12 000 tonnes. En 2016, 2 000 à 3 000 tonnes seulement sont sorties des bassins de la région. Touchée par une crise de mortalité record, la filière a enregistré des pertes massives : jusqu'à 95 % en baie de l'Aiguillon, de 40 à 60 % en baie de Bourgneuf et 40 % en moyenne au Pertuis Breton. Pour faire face à cette situation, la Région a voté en juin 2016 un plan d'urgence en faveur de la mytiliculture et mobilisé plus de 3 millions d'euros pour engager des actions ciblées. D'une part pour comprendre les raisons de cette crise, avec la réalisation d'études sur les causes de la mortalité des moules, d'autre part pour accompagner les 41 entreprises du territoire concernées.

UNE STRATÉGIE PARTAGÉE POUR L'AGRI- ALIMENTAIRE

Après la gestion de l'urgence pour le soutien aux agriculteurs, la Région a adopté une feuille de route construite avec les professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin notamment d'améliorer la compétitivité des exploitations et d'augmenter le rayonnement de ses filières à l'international.

En septembre et octobre 2016, la Région a organisé onze rendez-vous « filières » réunissant tous les acteurs de l'agriculture et de la pêche. Il s'agissait de faire travailler ensemble et échanger de manière informelle des personnes qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer,

dans les filières de la viticulture, des céréales, du porc, des produits de la mer, du lait, des ovins-caprins, de la volaille et des œufs, de la cuniculture, de la viande bovine, du maraîchage et de l'arboriculture. Ce travail collectif a conduit à l'identification d'enjeux prioritaires et de leviers d'action à mettre en œuvre pour chaque filière. Il s'est articulé autour de tables rondes thématiques réunissant tous les maillons de la chaîne et a été alimenté par un état des lieux des filières alimentaires réalisé par les experts des institutions régionales, et par une enquête auprès des consommateurs finaux, par filière, au niveau régional et national.

Une stratégie agri-alimentaire partagée

Issue de cette démarche de concertation avec les filières et votée lors du Budget primitif 2017, la nouvelle stratégie agri-alimentaire partagée en Pays de Loire se fonde sur quatre priorités :

- **créer** de l'emploi, notamment en favorisant l'innovation et l'installation des jeunes agriculteurs ;
- **rayonner** au-delà du territoire, grâce à des partenariats pour " chasser en meute ", avec un plan d'actions international, le développement du lobbying au niveau européen et une stratégie de communication globale ;
- **protéger** les professionnels, avec la mise en place d'assurances et d'accompagnements ciblés ;
- **fédérer** les filières, les instances, les producteurs et les consommateurs.

200 millions d'euros mobilisés

En tout, 130 millions d'euros de crédits régionaux ont été mobilisés sur ce plan. En y ajoutant les apports de l'État et de l'Europe, l'enveloppe s'élèvera à près de 200 millions d'euros.

Favoriser la consommation alimentaire régionale

Dans le cadre de son combat pour l'agriculture régionale, la Région a multiplié les actions innovantes en 2016. Elle s'est notamment employée à inciter les Ligériens à consommer les produits de leur région, en tant qu'acteurs responsables et solidaires des agriculteurs et de l'industrie agroalimentaire des Pays de la Loire. Outre la campagne de promotion Manger régional, c'est capital ! déployée en novembre sur de

MANGER RÉGIONAL C'EST CAPITAL!

nombreux médias, la Région a encouragé le " manger régional " dans les restaurants scolaires des lycées et des CFA des Pays de la Loire. Ceux-ci ont été invités à servir des menus Loire-Océan, composés à 100 % de produits ligériens. Dès le mois de décembre 2016, 33 établissements se sont engagés dans la démarche.





© Ouest Médias

Nouvelle stratégie économique L'ENTREPRISE AU CENTRE

PROJETER L'ÉCONOMIE RÉGIONALE POUR DÉVELOPPER L'EMPLOI LOCAL

L'année 2016 a été celle de l'élaboration de plusieurs textes stratégiques pour la suite du mandat, notamment en termes de stratégie économique.

Un schéma régional issu d'une large concertation

La Région a fait le choix d'associer largement les acteurs du territoire qui feront l'économie de demain à l'élaboration de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Pour cela, une concertation a été conduite de juin à octobre 2016 en s'appuyant à la fois sur des réunions physiques, une plateforme numérique et un appel à contributions. Environ 900 personnes, acteurs du développement économique et entreprises, ont participé aux réunions de concertation, faisant émerger quatre thématiques particulièrement stratégiques dans l'ensemble des territoires : accompagnement et financement de l'entreprise, simplification de l'accompagnement des entreprises, mise en cohérence de l'offre de formation avec les besoins des entreprises, numérisation de l'économie.

Replacer l'entreprise au centre de la politique économique régionale

La stratégie économique régionale élaborée collectivement porte une ambition forte : projeter

l'économie régionale pour développer l'emploi local. Cette ambition nécessite :

- une nouvelle vision du rôle économique de la Région : faire de la collectivité un facilitateur et un fédérateur qui s'adapte aux besoins des entreprises ;
- une nouvelle relation avec les entreprises, en privilégiant la proximité avec les acteurs économiques dans les départements. Chaque entreprise, même la plus petite, doit pouvoir bénéficier d'un interlocuteur de proximité ;
- de nouvelles priorités : faire émerger les PME du futur, faire des grandes mutations un moteur de production (transition énergétique, numérisation de l'économie, accompagner l'émergence de l'entreprise de demain), faire de la formation la garantie des emplois de demain, et faire des territoires de véritables leviers de croissance.

Un contrat de croissance sur mesure

Pour aider les entreprises à se développer dans un contexte de plus en plus mondialisé, la Région souhaite leur proposer un accompagnement sur mesure en vue de favoriser leur croissance et de stimuler la réalisation d'investissements et la création d'emplois. Le « **contrat de croissance entreprises** » propose ainsi des dispositifs adaptés à chaque étape de la vie de l'entreprise.

Simplification, innovation, internationalisation

L'ambition de la Région est de replacer l'entreprise au centre de la politique régionale en s'appuyant sur trois leviers :

- **la simplification** : le nombre de dispositifs de conseil en financement a ainsi été réduit pour plus de lisibilité.

- **l'innovation** : l'émergence des PME du futur et l'accompagnement des mutations de l'économie (notamment la numérisation) nécessitent d'aider les entreprises à innover pour gagner en compétitivité.

RéSolutions, dispositif novateur d'appels à solutions lancé en novembre 2016, est la première illustration de l'ambition régionale qui vise à accélérer la diffusion de l'innovation dans les PME. Cet appel à solutions permet aux entreprises ligériennes de résoudre leurs problématiques de développement en s'adressant à des apporteurs de solutions innovantes, y compris à des acteurs qu'ils n'ont pas l'habitude d'interroger. La première thématique a concerné la croissance bleue.

- **l'internationalisation** : la Région se structure avec ses partenaires pour mieux accompagner les entreprises à " chasser en meute " en ciblant des marchés géographiques à fort potentiel.

RENFORCER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE



© P. Chabot

Avec 48 000 emplois et 7,8 % du PIB régional, le tourisme est un secteur économique essentiel pour la région. Dans un contexte de concurrence accrue des régions en France, mais aussi à l'international, la Région fait le choix de valoriser au maximum tous ses territoires : l'offre touristique ligérienne doit être bleue, verte et urbaine. Elle a élaboré, avec le Comité régional du tourisme, son Schéma de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2016-2020. Présenté officiellement en novembre aux 130 acteurs touristiques régionaux, ce nouveau schéma a été approuvé par le Conseil régional en décembre 2016.

Repères : le tourisme en Pays de la Loire

80 millions de nuitées touristiques chaque année	7,8 % du PIB régional
48 000 emplois directs (63 000 en été)	18 millions de visiteurs accueillis chaque année

Un schéma conçu avec l'ensemble des forces vives du tourisme régional

Le projet de schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) a été élaboré en concertation avec les acteurs publics et privés du tourisme des Pays de la Loire. Un séminaire a ainsi associé près de 250 participants à l'Hôtel de Région le 20 mai 2016. Le Conseil d'administration du Comité régional du tourisme a ensuite finalisé les enjeux et les orientations stratégiques, et des groupes de travail, constitués des Comités départementaux du tourisme et des agences de développement départementales, ainsi que de la Fédération régionale des offices de tourisme et Syndicats d'initiative, ont permis d'aboutir à un projet de plan d'actions.

Quatre priorités, déclinées en 22 actions opérationnelles, pour une nouvelle stratégie touristique

- **Plus d'attractivité** : reconquérir l'international,
- **Plus d'équilibre** : accompagner tous les territoires,
- **Plus de compétitivité** : soutenir les professionnels dans le développement de leurs offres,
- **Plus de proximité** : mieux connecter le Comité régional de tourisme aux acteurs du tourisme.

DÉPLOYER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU PROFIT DES TERRITOIRES

Forte de ses 15 000 établissements employeurs et 165 000 salariés, l'économie sociale et solidaire (ESS) est une composante importante du tissu économique ligérien, notamment en milieu rural. Les services à la personne, les coopératives agricoles, les secteurs bancaire et mutualiste ainsi que le domaine de la santé regroupent une part prépondérante des entreprises de l'ESS en région.

Définissant les défis, enjeux et grands axes opérationnels de l'ESS, la Stratégie régionale de l'ESS (SRESS), pilotée par la Région des Pays de la Loire en collaboration avec l'État et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), concerne le développement de l'ESS dans son sens le plus large : développement économique, modes de gouvernance et de gestion, relations aux acteurs publics, développement de l'impact social et local des entreprises, modes de coopération, promotion de l'ESS et lobbying. La consultation des acteurs de l'ESS a permis d'identifier trois enjeux pour la période 2017-2021 :

- intégrer les acteurs de l'ESS dans le développement économique territorial,
- accompagner le développement des entreprises de l'ESS,
- faire connaître et valoriser l'ESS.

Une démarche collaborative pour élaborer la stratégie de l'ESS

La stratégie est le fruit d'une concertation des réseaux et acteurs de terrain lancée le 28 avril 2016. Cette concertation s'est appuyée sur plusieurs outils pour réunir les contributions des acteurs de l'ESS : ateliers "world café", diffusion d'un questionnaire, organisation de la première conférence régionale de l'ESS et animation d'une boîte à idées.

Stratégie internationale

UNE NOUVELLE IMPULSION POUR L'EXPORT

Dans une économie de plus en plus globalisée, la région des Pays de la Loire reste insuffisamment internationalisée. Ses échanges internationaux ne sont pas à la hauteur de son poids économique, malgré la place importante de ses activités industrielles, agricoles et agroalimentaires, à fort potentiel d'exportation.

Simplifier, faciliter, impulser

Élaborée en 2016, votée par le Conseil régional en décembre, la feuille de route internationale 2016-2021 fixe une double ambition :

- définir les nouvelles priorités de l'action régionale au service de ses acteurs économiques, en recherchant l'utilité pour l'entreprise et l'impact maximal pour le territoire ;

- affirmer le rôle de chef d'orchestre et de facilitateur de la Région, qui donne l'impulsion à l'écosystème des acteurs régionaux à l'international (chambres consulaires régionales, représentants de l'État et ses agences nationales publiques, réseaux d'entreprise, consultants...), agissant comme le « porte-avion » des différentes initiatives des partenaires. Pour cela, un chantier de simplification des dispositifs régionaux sera engagé.

Trois postes avancés à Hong Kong, Abidjan et Chicago

Les efforts seront concentrés sur des cibles géographiques à fort potentiel :

- l'export proche (Europe notamment, premier partenaire économique),
- l'export plus lointain (Asie, Afrique de l'Ouest, Amérique du Nord) pour les entreprises préparées et dotées d'une stratégie.

Concernant ces trois cibles plus lointaines, une nouvelle stratégie est adoptée, puisque les bureaux de représentation à l'international sont supprimés et remplacés par un dispositif plus souple, en partenariat avec Business France : la création de trois postes avancés au cœur des capitales économiques mondiales de Hong Kong, Abidjan et Chicago pour accompagner le développement à l'export des acteurs économiques ligériens et renforcer l'attractivité du territoire en direction d'investisseurs étrangers.

Projet européen CLIPPER

AU CŒUR DE L'AMBITION MARITIME RÉGIONALE

L'économie maritime est un pan essentiel de la nouvelle stratégie économique régionale. Un des objectifs du Schéma régional de développement économique est de faire émerger la PME du futur notamment en favorisant l'innovation, la performance collective, l'internationalisation et en simplifiant l'accès au financement. Le projet CLIPPER (*Creating a Leadership for Maritime Industries - New opportunities in Europe*), projet interrégional européen du programme INTERREG Europe, que la Région des Pays de la Loire pilote depuis le 1^{er} janvier 2017, entend justement répondre à ces enjeux.

Pour une stratégie industrielle européenne maritime

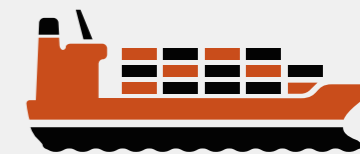
Jugé de qualité exemplaire par les autorités européennes, CLIPPER rassemble huit partenaires européens (dont la Conférence des Régions périphériques maritimes) autour de problématiques maritimes communes, pour améliorer le soutien à la compétitivité des PME du secteur et valoriser le potentiel des régions, en lien avec le développement d'une stratégie industrielle européenne maritime.

Une Europe plus utile pour une Région plus efficace maritime

Ce projet doit aboutir à l'écriture et à la mise en œuvre d'un plan d'actions régional élaboré avec les acteurs locaux et destiné à accompagner de façon opérationnelle les dynamiques industrielles du secteur maritime. D'une durée de quatre ans et demi, il fait l'objet d'un cofinancement FEDER à hauteur de 85 % du montant global estimé à 1,3 million d'euros dont 267 608 euros seront attribués exclusivement aux Pays de la Loire.

Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire :

UNE NOUVELLE AMBITION PORTUAIRE



Premier port de la façade atlantique et quatrième grand port maritime de France, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire constitue, avec ses 27 000 emplois directs et indirects, un pôle d'activités primordial pour l'ensemble de l'économie ligérienne. Il fait pourtant face à une triple crise : dégradation continue du trafic, faiblesse de sa compétitivité et difficultés financières.

Un nouveau modèle de croissance, une nouvelle gouvernance

Face à l'urgence de cette situation, la Région des Pays de la Loire a proposé à l'État, via un vœu en session de Conseil régional le 24 juin 2016, une stratégie

ambitieuse et partagée mêlant restructuration des coûts et perspectives de développement, qui s'appuie sur la mise en œuvre d'un nouveau modèle de croissance, mais aussi une nouvelle gouvernance qui renforce la place de la Région et la mise en place d'une nouvelle politique commerciale plus ambitieuse.

Par ailleurs, la Région apporte un fort soutien au port de Nantes Saint-Nazaire dans le cadre du CPER à hauteur de 30 % de ses investissements, soit 17,8 millions d'euros sur la période 2015-2020. Avec ses partenaires, elle s'est engagée en 2016, dans l'avenant au CPER, à cofinancer la réalisation de la déviation du boulevard des apprentis à Saint-Nazaire, dans le cadre de la restructuration de la zone industrialo-portuaire : le montant des travaux est porté à 11,5 millions d'euros, dont 4,9 financés par la Région.

Vers une Agence régionale

CONNECTÉE À TOUS LES TERRITOIRES



L'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation agit pour le compte de la Région afin de renforcer le développement économique des Pays de la Loire ainsi que son attractivité à l'international. Pour ce faire, outre le tourisme et l'innovation, elle assure des missions **d'animation et de promotion de filières économiques stratégiques**.

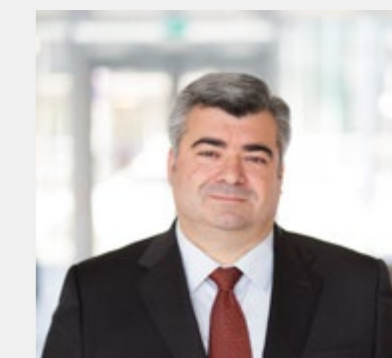
En 2016, son action s'est concentrée principalement sur quatre thématiques : **transition énergétique** (notamment autour de la dynamique du projet SMILE), **manufacturing, numérique et réalité virtuelle** (avec la préparation de la première mission régionale au *Consumer Electronics Show* (CES) de Las Vegas et

la participation au salon *Viva Technology*), **énergies marines renouvelables et croissance bleue** (avec le lancement du premier appel à solutions RéSolutions).

Dans un contexte de nouvelle répartition des compétences en matière de développement économique issue de la loi NOTRe, la Région a souhaité que l'Agence régionale engage une transformation de son offre de services afin de devenir une agence connectée à tous les territoires et en ligne directe avec tous les acteurs, entreprises et collectivités locales. C'est dans cette perspective que **Dominique Mariani** (ci-contre) a été nommé, le 13 septembre 2016, directeur général délégué de l'Agence régionale.

Riche d'une expérience du développement d'entreprises au

sein de comités de direction de Fortune 1000 et ETI en France et à l'étranger, son parcours s'est orienté vers le développement économique local, notamment à Manche Expansion et à la Technopole du Futuroscope. Il était, avant sa nomination, directeur général de Lille's Agency, l'agence de développement économique de la métropole lilloise.





700 000

BÉNÉVOLES
en Pays de la Loire
13 millions en France

PRÈS DE 9
ASSOCIATIONS SUR 10
ne fonctionnent qu'avec
des bénévoles

Environ
65 000
ASSOCIATIONS ACTIVES
en Pays de la Loire
1,1 million en France

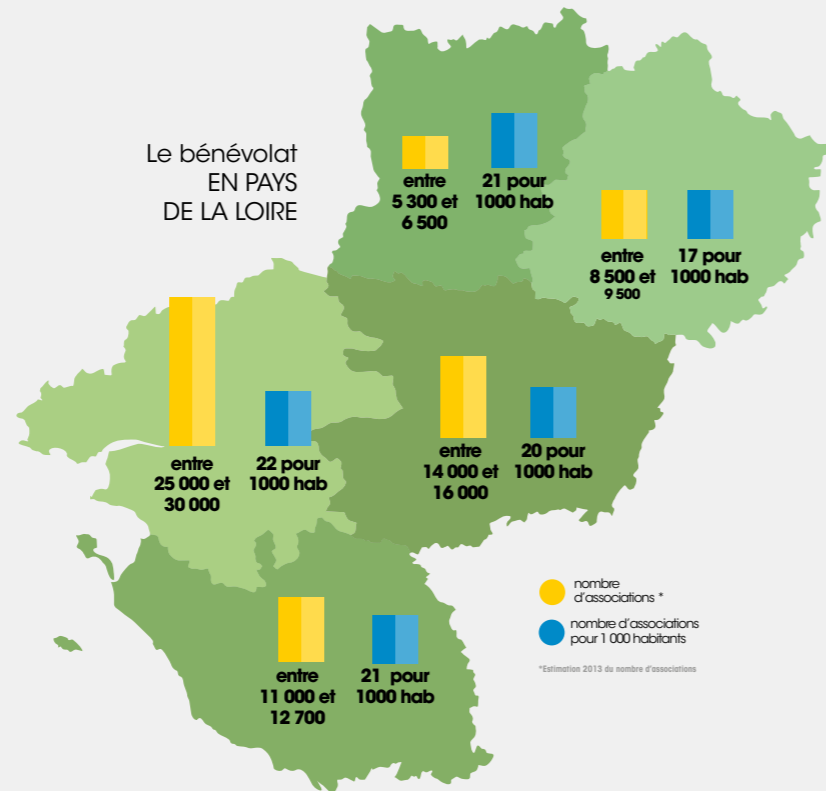
3 800
ASSOCIATIONS CRÉÉES
en Pays de la Loire
chaque année

En 2016, la Région est restée très attentive au soutien au monde associatif, qui constitue à la fois un enjeu social, mais aussi un enjeu économique important en région. Avec 700 000 bénévoles en activité dans tous les secteurs (sport, culture, social, santé, environnement, défense des droits...), dont 280 000 intervenant au moins une fois par semaine, le bénévolat est une force vive en Pays de la Loire. Si au niveau national 39 % des Français donnent de leur temps pour les autres, tous types d'engagements confondus, ce chiffre atteint presque 50 % sur le territoire ligérien.

Création de la médaille du bénévolat

La Région a décidé de créer la médaille du bénévolat pour mettre en lumière, récompenser et encourager l'engagement des bénévoles sur le territoire. La première médaille du bénévolat a été remise fin octobre 2016 lors de

Bénévolat : L'ENGAGEMENT VALORISÉ



la manifestation « Bénévoles dans le vent » organisée par la Région dans le cadre du Vendée Globe.



Encourager, appuyer, agir

Le bénévolat, qui a intégré en 2016 la commission sectorielle culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités, a fait l'objet de travaux qui ont permis de dégager quatre axes d'action pour les années à venir :

- reconnaître l'engagement

bénévole des femmes et des hommes dans le secteur associatif ligérien, notamment par la création d'un événement annuel,

- appuyer les projets des acteurs associatifs en direction des jeunes ligériens (appel à projets),
- agir avec le monde associatif contre la grande précarité,
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour mettre en place ces quatre axes, des outils de financements seront créés, comme par exemple le fonds régional "égalité / solidarités" adopté lors du vote du Budget primitif 2017 en décembre 2016. Ce dispositif d'aide plafonnée à 10 000 euros et 50 % des dépenses éligibles est ouvert aux associations intervenant sur le territoire régional mettant en œuvre des actions en faveur de la lutte contre la grande précarité (ou l'aide d'urgence) et de la lutte contre l'isolement des femmes et les violences qui leur sont faites.



© Vincent D'Euabonne - C* Cirque Exalté

LA DIFFUSION ET LA TRANSMISSION au cœur du projet culturel régional

Dans le domaine de la culture, la Région s'est fixé trois priorités :

- le soutien à la transmission et à la création
- une culture de qualité et de proximité
- la culture comme vecteur de rayonnement et de développement du territoire

C'est dans la ligne de ces objectifs transversaux, fixés à la fois pour les projets régionaux et pour les initiatives culturelles du territoire qu'elle soutient, que la Région a voté en 2016 près de 500 dossiers relatifs aux arts de la scène et aux arts visuels, 185 dossiers d'actions territoriales et une centaine de rapports en faveur du livre et de la lecture. 35 acteurs du livre ont par ailleurs bénéficié d'un nouveau soutien à la diffusion nationale via le Salon international du livre de Paris.

Soutenir les équipes artistiques

Au titre du conventionnement pour le soutien des équipes artistiques du spectacle vivant, 72 dossiers ont été votés en 2016. Neuf compagnies des Pays de la Loire ont été présentées au Grenier à sel pendant le Festival d'Avignon, ce qui leur a permis de proposer leur travail à 1 000 professionnels et 5 000 visiteurs. Le partenariat spécifique avec 22 lieux partenaires sur l'opération « Voisinages », coordonnée par le

Grand T, a été reconduit, permettant la diffusion de 10 spectacles. La Folle Journée de Nantes en région s'est quant à elle de nouveau déployée dans 11 villes du territoire ; plus de 58 000 spectateurs ont assisté à ses 150 concerts. La Région a également soutenu près de 150 manifestations consacrées à la lecture, la scène ou les arts visuels.

Favoriser l'accès de tous à la culture

Une dotation de 213 000 euros a été mobilisée pour favoriser l'accès de tous les habitants et de tous les territoires à la culture grâce à des dispositifs tels que le Programme culture et solidarité, qui encourage la coopération entre les professionnels de l'action sociale et les acteurs culturels afin d'associer à la vie artistique les publics fragilisés. Enfin, la Région a réuni à deux reprises en 2016 la Conférence régionale consultative de la culture (CRCC), en format plénier et groupes de travail.

Une nouvelle ambition pour Fontevraud

L'abbaye royale de Fontevraud, la plus vaste cité monastique d'Europe, lieu patrimonial culturel et touristique majeur, a célébré le 900^e anniversaire de la mort de Robert d'Arbrissel, son fondateur,

les 12 et 13 novembre devant 2 500 personnes.

La Région a élaboré pour Fontevraud une ambition nouvelle, en poursuivant les travaux sur le monument, en renforçant son attractivité touristique et hôtelière et en dotant ce centre culturel de rencontres d'un projet scientifique et culturel.

Première étape de ce nouveau projet, la nomination d'**Antoine Godbert** au poste de directeur



© David Darrauit

général le 1^{er} octobre. Ancien élève de l'ENA et de l'École normale supérieure de Fontenay Saint-Cloud (ENS), agrégé de géographie et titulaire d'un master spécialisé de l'École supérieure de commerce européenne, Antoine Godbert a été journaliste au Nouvel observateur et fonctionnaire dans divers ministères. Il était avant sa nomination directeur de l'agence Erasmus+ France éducation.

Valoriser le patrimoine

Les Pays de la Loire jouissent d'un patrimoine culturel remarquable, que le travail d'inventaire de la Région permet de recenser, d'étudier et de valoriser : en 2016, 254 nouveaux dossiers d'Inventaire ont été ouverts et une nouvelle étude a été lancée sur la métropole de Nantes. Dans un objectif de valorisation de ses richesses, la Région a publié l'ouvrage *Angers, formation de la ville et évolution de l'habitat*, a mis en ligne sur le site patrimoine des



recueils de témoignages en lien avec ses études d'Inventaire, a proposé des rencontres régionales du patrimoine sur le thème des "campagnes

en mouvement" ainsi qu'une découverte du train des plages Saumur - Les Sables d'Olonne via des visites guidées. Elle a soutenu la restauration de 58 dossiers Monuments historiques et de 18 dossiers des Centres anciens protégés.

Vers l'archivage électronique

En 2016, les Archives régionales se sont inscrites dans le projet de système d'archivage électronique mutualisé avec les cinq départements de la Région. Une convention a été signée à cet effet le 6 juillet.

Développer l'autonomie des jeunes

En 2016, la Région a poursuivi son accompagnement au développement de l'autonomie des jeunes avec le Pass culture sport

qui a permis à 65 500 d'entre eux de bénéficier de tout un éventail de services : pratiques sportives, théâtre, achats de livre, places de cinéma... Dans le cadre du Pack 15-30, 109 000 jeunes ont reçu un soutien de la Région en 2016.

Renforcer les solidarités

Dans le cadre du vote du budget 2016, 400 000 euros ont été mobilisés pour la solidarité, répartis en trois axes d'intervention : renforcer les solidarités humaines et sociales, veiller à l'égalité des droits entre tous les citoyens et veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2016, 29 demandes de subvention au titre du Fonds Agir pour plus d'égalité et de solidarités dans les Pays de la Loire ont reçu un arbitrage favorable.

PREMIÈRE RÉGION POUR LA PRATIQUE SPORTIVE

Première région pour la pratique sportive (Insee 2015, nombre de licences par habitant), les Pays de la Loire ont accueilli et soutenu en 2016 un grand nombre d'événements sportifs, parmi lesquels le départ du Vendée Globe, course autour du monde à la voile sans escale et sans assistance, au départ et à l'arrivée des Sables d'Olonne.

Une édition record du Vendée Globe

Partageant ses valeurs d'avenir, la Région des Pays de la Loire s'est engagée aux côtés du Vendée Globe, renforçant sa participation au capital de la SAEM Vendée et soutenant financièrement, pour la première fois, l'organisation de l'événement.

A travers son partenariat, la Région a contribué à ce que cet événement reste un vecteur de grand rassemblement populaire, et a participé activement au développement économique et à l'attractivité du territoire vendéen et ligérien. Elle a ainsi été présente au cœur du village

du Vendée Globe avec un stand dédié aux "Géants des mers", qui valorisait également les formations à dominante maritime et l'offre touristique du littoral. Pour inciter le plus grand nombre à choisir le train pour son déplacement, elle a mis en place avec SNCF un tarif aller-retour TER à 10 euros les 5 et 6 novembre au départ de toutes les gares des Pays de la Loire.

Cette huitième édition a été marquée par une fréquentation du public en hausse, une audience et des retombées médiatiques sans précédent, une internationalisation record et surtout un bilan sportif très positif : sur les 29 skippers au départ, 18 ont terminé classés, une première dans l'histoire du Vendée Globe.

Un nouveau Creps pour les Pays de la Loire

Les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) ont fait l'objet d'une décentralisation partielle dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Le Creps des Pays de la Loire est ainsi devenu au 1^{er} janvier 2016 un établissement public local de formation du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, dont les missions et

la gouvernance sont partagées entre l'État et la Région. Cette dernière devient propriétaire des locaux, en charge de leur entretien général et technique ainsi que du fonctionnement courant.

Devant la vétusté et l'inadaptabilité des locaux existants, le Conseil régional a décidé la construction d'un nouvel équipement pour le Creps des Pays de la Loire, sous maîtrise d'ouvrage régionale, sur le site de La Babinère à La Chapelle-sur-Erdre. Cet équipement a vocation à constituer un outil de ressources et d'expertise pour le haut niveau comme pour les métiers du sport et de l'animation, et un outil d'aménagement du territoire qui pourra, demain, coordonner l'activité de formation du sport en région en s'appuyant sur les centres d'accueil et d'hébergement associés, implantés dans les cinq départements.

Au-delà de la construction d'un nouveau bâtiment, la Région souhaite doter le Creps d'un projet spécifique innovant afin de constituer un pôle régional d'excellence qui placera le sport dans une dynamique d'innovation, en relation avec les universités et les entreprises.

© RPDL - C. Glaymann



L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE MAJORITÉ

À partir des élections régionales et de la séance du 18 décembre 2015 qui a conduit à l'élection du Président et de la Commission permanente, le Conseil régional a connu une forte activité en 2016, avec pas moins de six grandes réunions en un an : formation des Commissions sectorielles le 25 janvier, débat d'orientations budgétaires le 26 février, vote du Budget primitif 2016 les 14 et 15 avril, session en partie décentralisée au Louroux-Béconnais les 23 et 24 juin à l'occasion du vote du budget supplémentaire, décision modificative n°2 et débat d'orientations budgétaires pour 2017 dès les 20 et 21 octobre avant de conclure l'année par le vote du budget primitif 2017 lors d'une séance de trois jours, les 14, 15 et 16 décembre.

NOUVEAU PROJET, NOUVELLE ORGANISATION

La définition de nouvelles priorités et les évolutions induites par la loi NOTRe ont conduit à adapter la structure de la collectivité, qui avait été définie plus de six ans auparavant. Six mois après le renouvellement de l'exécutif régional, un nouvel organigramme de la collectivité a donc été proposé dans un esprit de clarification des responsabilités, d'adaptation aux nouvelles missions et de simplification. Cette première étape a fixé les grandes lignes de la nouvelle organisation. Une seconde étape, engagée en septembre 2016 et prolongée dans les mois suivants, s'est consacrée à l'organisation interne des directions et aux niveaux d'encadrement intermédiaires ; alimentée par un audit, elle s'est accompagnée d'une concertation approfondie avec les organisations syndicales, notamment pour accompagner la mobilité des agents.

Une administration structurée autour de six directions générales adjointes

L'organisation générale de la collectivité a été clarifiée par le rassemblement, en six directions générales adjointes cohérentes, des services concourant aux mêmes objectifs : les ressources, la formation, les politiques territoriales, les mobilités et la transition énergétique, l'action économique, la culture. Dans un souci de lisibilité, trois directions, dont l'architecture n'apparaissait pas pertinente, ont été supprimées

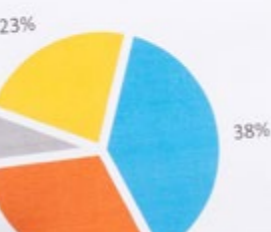
et leurs composantes redéployées au sein de la collectivité. D'autres directions ont émergé, comme l'agriculture ou la transition énergétique, afin de répondre aux priorités du mandat.

OPÉRER UNE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Début 2016, une feuille de route a été fixée à la mission de préfiguration de la direction de la transformation numérique de la Région (anciennement direction des systèmes d'information), visant à :

- dresser la cartographie des systèmes et projets numériques,
- recenser les politiques régionales porteuses de financements vers le numérique et/ou l'innovation technologique,
- identifier les nouveaux systèmes numériques et les innovations technologiques et d'usage,
- proposer l'organisation permettant de répondre à ces objectifs.

À l'été 2016, 35 rendez-vous avec les directions, les directions générales adjointes et les satellites ont conduit à l'identification de neuf programmes numériques résultant de 266 besoins exprimés et 105 projets. Issu de ce travail de préparation, un schéma directeur numérique du Conseil régional a été adopté en décembre pour la période 2016-2020. Assurant une cohérence globale dans les processus de gestion informatisés de la collectivité, il recouvre de nombreux projets regroupés en cinq chantiers majeurs et structurants, qui s'articulent autour de neuf programmes numériques (sept fonctionnels et deux techniques) recouvrant 85 projets nouveaux. Les besoins transversaux communs à plusieurs directions ont été regroupés dans des projets d'ensemble. De même, les projets montrant une certaine cohérence ou s'inscrivant dans une thématique similaire ont été identifiés dans un même programme. Tous les besoins fonctionnels comme techniques ont été pris en compte dans cette répartition. 2016 a parallèlement été une année de travaux préparatoires du rapport sur la stratégie numérique régionale dont la finalisation est prévue pour 2017.



2016 : infléchir la trajectoire budgétaire pour RENOUER AVEC DES FINANCES RÉGIONALES RESPONSABLES

La nouvelle majorité régionale s'est donnée la priorité d'une plus grande responsabilité budgétaire, définissant pour la collectivité une nouvelle trajectoire financière conjuguant rigueur, responsabilité et ambition. Un audit financier de la collectivité a été réalisé dès le début de l'année 2016 par le cabinet international EY sur la période 2010-2015. Il a démontré une dérive croissante de la trajectoire financière de la collectivité, notamment du fait d'une croissance continue des dépenses de fonctionnement et d'un niveau de dépenses d'investissement difficilement soutenable au regard des capacités financières réelles de la collectivité dans une période de restriction des ressources.

Le stock de dette est passé de 928 millions d'euros en 2010 à 1 436 millions d'euros en 2015, soit une augmentation de 55 % en cinq ans (+ 508 millions d'euros) en raison d'un recours à l'emprunt qui s'est fortement accru sur cette période : 94 millions d'euros en 2010 contre 291 en 2015. Par ailleurs, lors du Budget primitif, l'exécutif a dû procéder au vote de 479 millions d'euros d'autorisations de programme correspondant à des engagements pris par la précédente majorité mais qui n'avaient pas fait l'objet d'un vote et ne figuraient donc pas dans les documents budgétaires.

Au regard de ces résultats, six axes ont été définis pour une nouvelle trajectoire financière :

- la diminution progressive du recours à l'emprunt pour casser le rythme de progression de la dette,

- la stabilisation de sa capacité de désendettement à hauteur de sept années en fin de mandature,
- la réalisation de 100 millions d'euros d'économies de fonctionnement en cumulé sur le mandat,
- le maintien d'un haut niveau d'épargne brute à hauteur de 250 millions d'euros,
- la réduction progressive du montant des dépenses d'investissement sur le mandat pour atteindre une cible entre 400 et 450 millions d'euros en fin de mandat,
- le non recours au levier fiscal sur la durée du mandat 2016-2021.

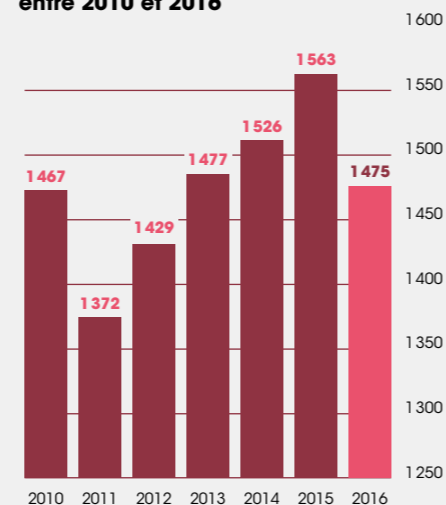
Ces six axes sont pleinement respectés dès le budget 2016, premier budget de la mandature, voté les 14 et 15 avril. L'exécution du budget 2016 montre que les engagements pris ont été tenus : à titre d'exemple, les dépenses de fonctionnement, à périmètre constant (hors Plan national 500 000 formations d'un montant de 21,45 millions d'euros financé par l'état), ont diminué de 9,5 millions d'euros entre 2015 et 2016 (et même de 14,1 millions d'euros en intégrant les frais financiers et les fonds européens).

Parallèlement à cette nouvelle trajectoire financière, la Région des Pays de la Loire s'est engagée en 2016, de sa propre initiative, dans une démarche de certification de ses comptes, afin de garantir la sincérité, la régularité et la fidélité des comptes de la collectivité. Avec l'aval de la Cour des comptes, la participation régionale à cette expérimentation inscrite dans la Loi NOTRe est parue au Journal officiel le 17 novembre.

Un net recul des dépenses réelles

Les dépenses de la collectivité, en forte hausse en particulier depuis 2013, obéraient progressivement les marges de manœuvre de la Région, risquant à terme de nuire à sa solvabilité. Au terme de ce premier exercice de la mandature, la Région affiche un net recul de ses dépenses réelles : - 6 % par rapport au niveau atteint en 2015 pour se situer à 1 475 millions d'euros en 2016 contre 1 563 millions d'euros en 2015. Cette inflexion s'inscrit dans une perspective pluriannuelle plus responsable et plus soutenable.

Évolution des dépenses réelles de la Région, en millions d'euros, entre 2010 et 2016



Les grandes tendances budgétaires depuis 2010

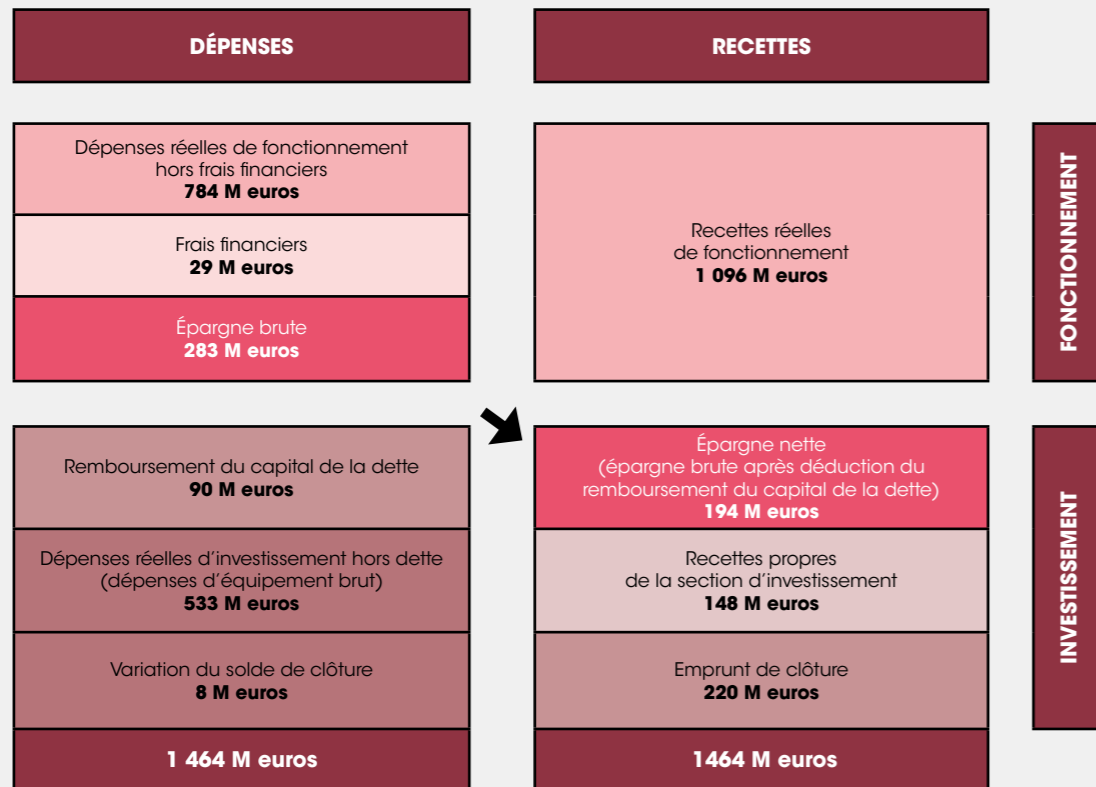
Analyse rétrospective 2010 / 2016

En millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2015 / 2016	2010 / 2016*
Mouvements réels de la section de fonctionnement	1 787,56	1 773,01	1 818,74	1 854,95	1 843,95	1 876,85	1 909,01	2%	1%
Recettes réelles de fonctionnement	1 043,26	1 044,40	1 059,90	1 081,39	1 058,01	1 071,32	1 096,13	2%	1%
Dépenses réelles de fonctionnement	744,30	728,61	758,84	773,55	785,93	805,53	812,88	1%	1%
Dont dépenses d'intervention et de gestion	718,55	701,33	732,79	744,94	755,19	773,58	784,19	1%	1%
Dont frais financiers, y compris produits de couverture	25,75	27,28	26,05	28,61	30,74	31,95	28,69	-10%	2%
Mouvements réels de la section d'investissement	1 133,77	972,26	1 054,69	1 100,10	1 205,16	1 252,28	1 049,43	-16%	-1%
Recettes réelles d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisé	411,33	329,21	384,42	397,14	465,58	495,09	387,19	-22%	-1%
Dont recettes propres de la section d'investissement	71,57	111,37	112,31	134,85	171,25	171,71	148,45	-14%	13%
Dont emprunts souscrits - tirages totaux	339,76	217,85	272,11	262,29	294,34	323,38	238,74	-26%	-6%
Dont tirages nets	93,71	66,43	159,98	214,75	234,60	295,00	225,00	-24%	16%
Dont mouvements de gestion active de la dette	246,05	151,41	112,12	47,54	59,74	28,38	13,74	-52%	-38%
Dépenses réelles d'investissement	722,44	643,04	670,27	702,96	739,58	757,18	662,24	-13%	-1%
Dont dépenses d'investissement hors dette	411,29	416,22	484,34	582,56	571,46	596,70	553,44	-7%	5%
Dont remboursement du capital de la dette	311,15	226,82	185,93	120,40	168,11	160,48	108,80	-32%	-16%
Dont opérations courantes de remboursement du capital de la dette	65,09	75,41	73,81	72,86	73,77	128,10	89,66	-30%	5%
Dont mouvements de gestion active de la dette	246,05	151,41	112,12	47,54	94,34	32,38	19,14	-41%	-35%
Recettes totales de l'exercice	1 454,59	1 373,61	1 444,31	1 478,53	1 523,60	1 566,41	1 483,32	-5%	0%
Dépenses totales de l'exercice	1 466,74	1 371,65	1 429,11	1 476,52	1 525,51	1 562,71	1 475,12	-6%	0%
Soldes financiers									
Épargne de gestion	324,71	343,08	327,10	336,45	302,82	297,74	311,94	5%	-1%
Épargne brute	298,96	315,79	301,05	307,84	272,08	265,79	283,25	7%	-1%
Épargne nette	233,87	240,38	227,24	234,98	198,31	137,69	193,59	41%	-3%
Niveaux de fonds de roulement et mesure de l'endettement									
Fonds de roulement ou résultat net à fin d'exercice	10,13	12,18	27,41	29,42	27,49	31,19	39,38	26%	25%
Dette à moyen et long terme au 1 ^{er} janvier	899,25	927,87	918,89	1 005,06	1 146,95	1 273,17	1 436,08	13%	8%
Dette à moyen et long terme au 31 décembre	927,87	918,89	1 005,06	1 146,95	1 273,17	1 436,08	1 566,02	9%	9%
Capacité de désendettement	3,1	2,9	3,3	3,7	4,7	5,4	5,5	2%	10%
Variation annuelle du stock de la dette	28,61	-8,98	86,17	141,88	126,23	162,90	129,94	-20%	29%
Encours de dette au 31 décembre sur recettes réelles de fonctionnement	89%	88%	95%	106%	120%	134%	143%	7%	8%

* moyenne annuelle

Les grands équilibres de 2016

Les grandes masses du compte administratif, hors mouvements de gestion active de la dette :



Au terme de ce premier exercice de la mandature, les grandes masses du compte administratif 2016 reflètent le tracé de la nouvelle trajectoire financière. Sur la seule section de fonctionnement, les dépenses réelles affichent, hors Plan 500 000 formations, un recul de 1,7 % par rapport à 2015 et une économie ainsi dégagée de 9,5 millions d'euros. En investissement, la maîtrise des volumes budgétaires se concrétise par une maîtrise des dépenses d'équipement brut en baisse de 7 % entre 2015 et 2016, soit -43,3 millions d'euros.

Sur le plan des recettes, les recettes réelles de fonctionnement affichent une hausse de +2 % entre 2015 et 2016, principalement liée au dynamisme des recettes de politiques publiques (13 % hors Plan 500 000 formations) et, dans une moindre mesure, des ressources fiscales (3 %).

A contrario, les concours financiers de l'État (293 millions d'euros en 2016, toutes sections confondues) accusent un nouveau recul de 9 % par rapport à 2015, faisant écho aux 17 % de baisse que le compte administratif 2015 affichait déjà par rapport à 2014.

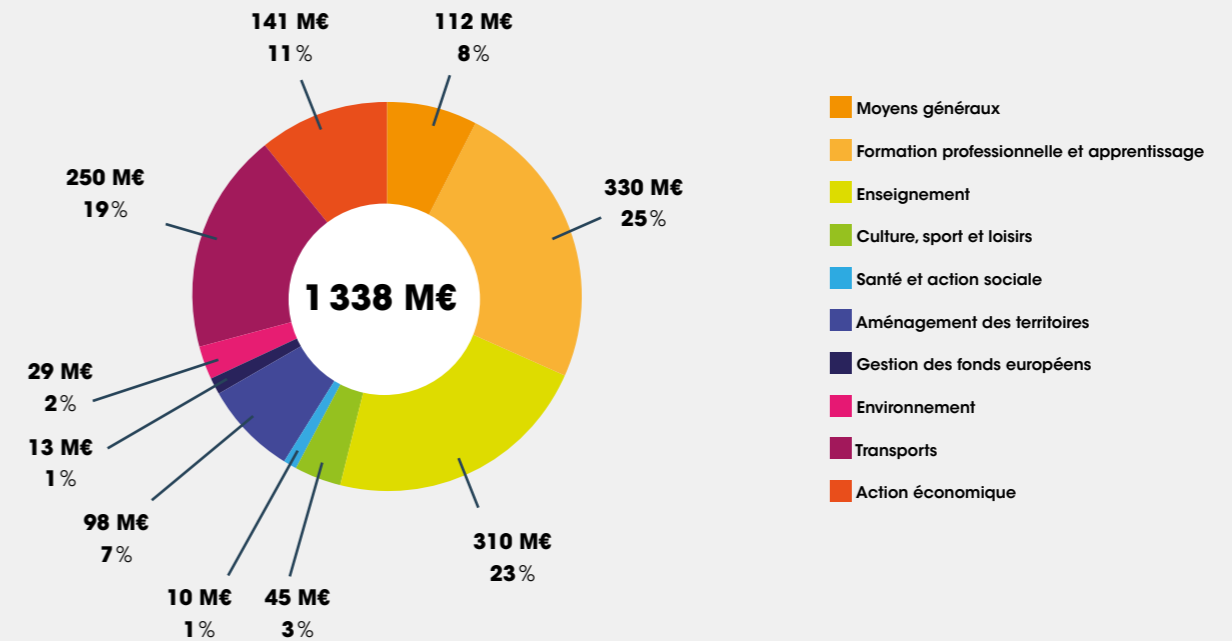
Des dépenses régionales sous vigilance

En 2016, la Région a infléchi la dynamique de dépenses tout en préservant toutefois un effort d'innovation significatif sur ses quatre grands axes d'intervention que sont :

- **la formation professionnelle et l'apprentissage** : 330 millions d'euros ont été consacrés en 2016 en fonctionnement, en faveur de la formation professionnelle continue (exemple : Plan national 500 000 formations, 21 millions d'euros), des formations sanitaires et sociales, des centres de formation des apprentis et des aides aux employeurs (43 millions d'euros).
- **l'enseignement** : 310 millions d'euros dédiés en 2016 à l'enseignement secondaire et supérieur, en faveur notamment de l'aide à l'investissement des établissements privés sous contrat d'association, de l'informatisation et de l'équipement du parc scolaire ou de la construction, extension ou restructuration des lycées publics.

- **les transports** : 250 millions d'euros en 2016 pour le fonctionnement du réseau de transport régional (au moyen de la contribution d'exploitation que la Région verse mensuellement à SNCF), le renforcement de l'intermodalité ou la modernisation et le développement des infrastructures de transport d'intérêt régional.
- **l'action économique** : 141 millions d'euros en 2016, essentiellement en dépenses d'investissement, en soutien au tissu économique local, en appui aux filières, notamment industrielles, et à l'innovation dans l'optique de conforter la compétitivité des entreprises ligériennes.

Ventilation des dépenses réelles hors dette 2016



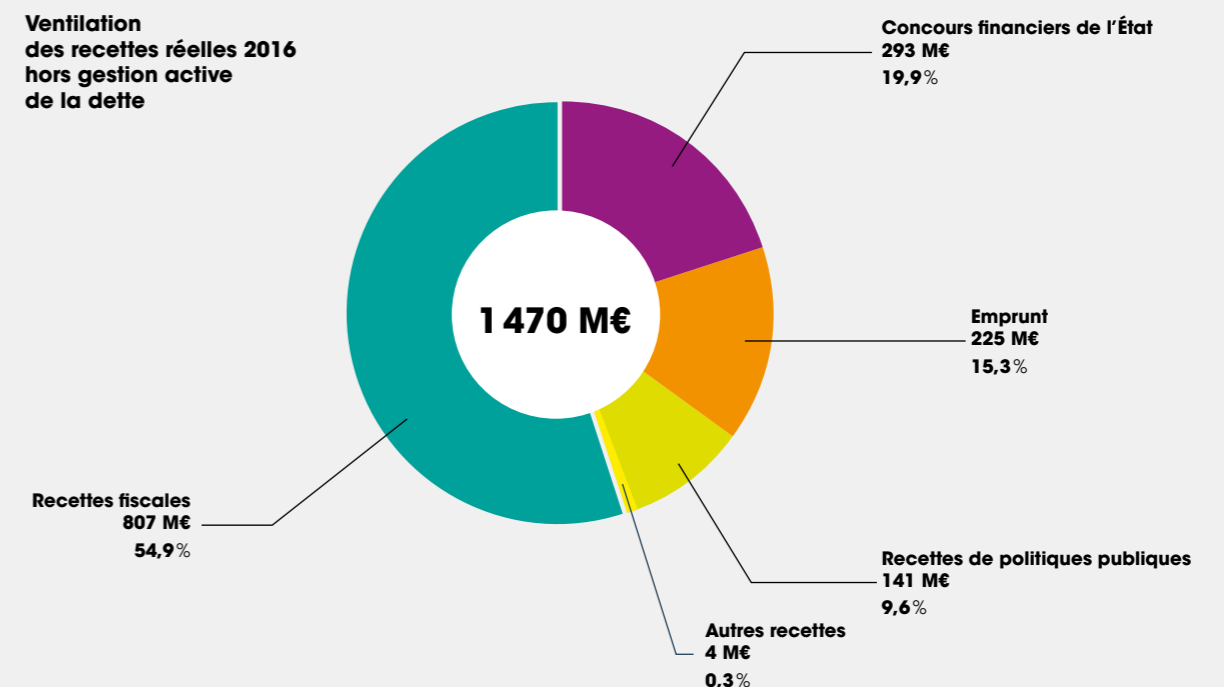
Par ailleurs, 53 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers (784 millions d'euros) sont consacrés aux charges d'administration générale, dont les frais de personnel, et aux crédits d'intervention déployés dans l'ensemble des domaines d'action de la Région.

Des ressources régionales sous contrainte

Les ressources régionales perçues en 2016 sont issues des recettes fiscales à hauteur de 55 % des recettes réelles. La contrainte pesant sur ces ressources est d'autant plus accentuée que les concours financiers de l'État, approvisionnant la Région à hauteur de 20 % des

recettes réelles, connaissent une nouvelle fois un infléchissement significatif (-9 %). Cela confirme la tendance observée depuis 2010 : un tiers du montant de dotations que la Région percevait alors lui a ainsi été amputé (143 millions d'euros).

Ventilation des recettes réelles 2016 hors gestion active de la dette



La dette régionale maîtrisée

Répondant aux objectifs tracés par la nouvelle majorité dans le cadre de la gestion de sa dette, les résultats constatés fin 2016 sont encourageants à double titre :

- d'une part, le recul du recours à l'emprunt est significatif, l'emprunt d'équilibre souscrit en 2016 s'établissant à 220 millions d'euros, soit un recul de 25 % par rapport à 2015, marquant ainsi une rupture nette avec l'accroissement constaté sur la période 2010-2015 ;
- d'autre part, le stock de dette se ralentit évoluant à + 9 %, légèrement en deçà de la croissance moyenne annuelle constatée sur la période 2010-2015, marquée par des pics de dette conséquents (14 % en 2013, 11 % en 2014 et 13 % en 2015).

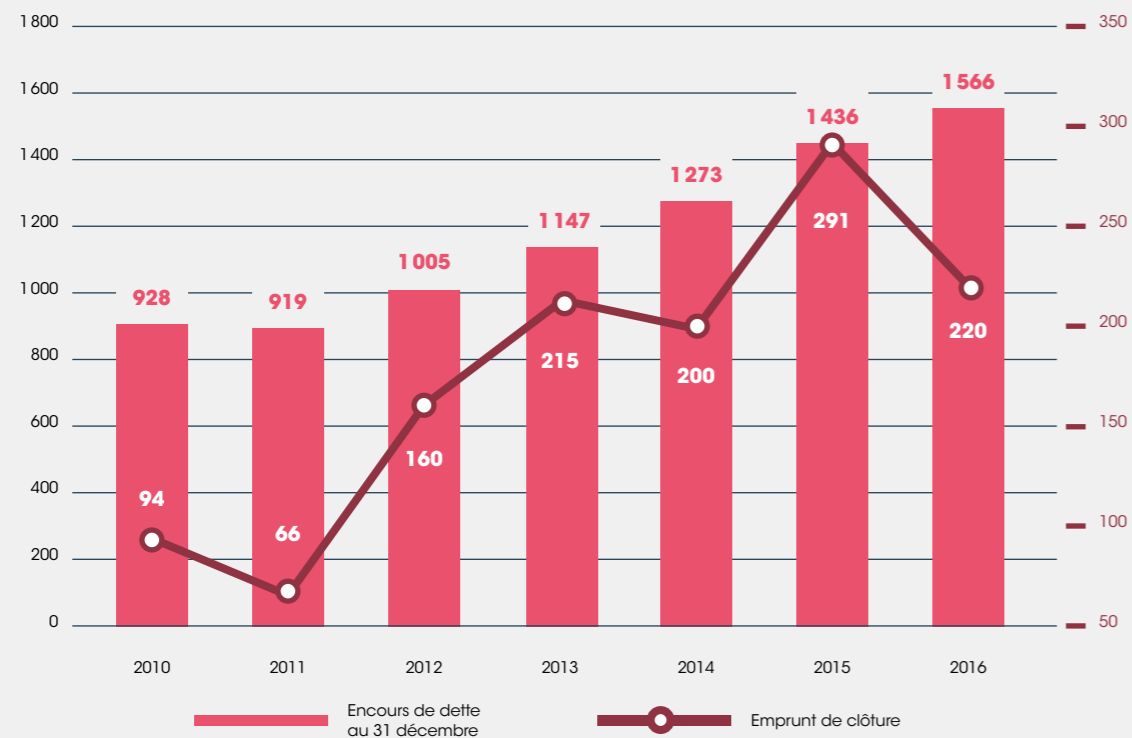
L'annuité de dette en capital, héritage des emprunts précédemment contractés, s'est établie en 2016 à 90 millions d'euros, affichant ainsi une réduction de 30 % par rapport à 2015 (128 millions d'euros).

En parallèle, l'exercice 2016 reflète la volonté forte de la Région de réorienter son encours vers une dette plus performante, diversifiée, avec par exemple un emprunt de 30 millions d'euros à taux zéro souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, conjugués à un dynamisme sur les recettes ont permis d'infléchir significativement en 2016 la tendance à la dégradation du solde d'épargne brute, celle-ci affichant une

hausse de 17 millions d'euros, soit + 7 % par rapport à 2015, passant de 266 millions d'euros à 283 millions d'euros. Complétés par une nouvelle stratégie d'investissement compatible avec une nouvelle trajectoire financière, les résultats ainsi obtenus ont permis d'accroître de 10 points le taux d'autofinancement, passant de 52 % en 2015 à 62 % en 2016, et de réduire d'autant le besoin de recours à l'emprunt. En dépit d'une nouvelle hausse de l'encours, la variation annuelle de la dette affiche à fin 2016 un net ralentissement, passant de 163 millions d'euros à fin 2015 à 130 millions d'euros à la clôture de l'exercice (- 20 %).

Évolution de l'encours de dette au 31 décembre et de l'emprunt de clôture, en millions d'euros, entre 2010 et 2016



À l'occasion du Budget primitif 2017, l'architecture financière a été revue et repose désormais sur trois combats : pour l'emploi local, l'équité territoriale, l'efficacité régionale, se déclinant en trois actions, chacune regroupant l'ensemble des 140 programmes budgétaires de la Région.

2016